



Plan d'action en environnement 2016-2020

Préparé par le Comité consultatif en développement durable

Adopté le 16 septembre 2015



Mot de la présidente



Lisette Maillé, présidente du CCDD et
maire d'Austin

Chers collègues,
collaborateurs et
citoyens de la MRC de Memphrémagog,

C'est avec un immense plaisir que les membres du comité consultatif en développement durable vous présentent le fruit de près de 10 mois de travail.

Au fil des derniers mois, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises afin de construire les bases de ce plan d'action. La page n'était pas blanche : la MRC de Memphrémagog a adopté son premier plan d'action en environnement en 1995. Forts de l'expérience des années passées, nous avons aussi pu compter sur la participation des municipalités, organismes de bassin versant, associations de lac et citoyens pour bonifier notre travail. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé aux consultations publiques; les commentaires et suggestions reçues ont permis de préparer un plan d'action répondant aux besoins et attentes des intervenants du milieu. De belles collaborations se dessinent déjà à l'horizon!

Je veux aussi souligner le travail de l'équipe de la MRC, qui a permis de coordonner la démarche de révision et d'assurer le succès du processus de consultation publique.

En terminant, je souhaite réitérer l'engagement du conseil des maires de la MRC de Memphrémagog envers le développement durable. Je souhaite que les grands principes du développement durable puissent guider nos actions, et ce dans tous les domaines d'intervention de la MRC.

Lisette Maillé
Présidente, Comité consultatif en développement durable
Mairesse, municipalité d'Austin

Table des matières

Mot de la présidente	i
Table des matières	ii
Introduction.....	1
Liste des acronymes	2
1. Comité consultatif en développement durable	3
2. Portrait de la MRC de Memphrémagog	4
3. Présentation de la démarche	5
4. Plan d'action 2016-2020.....	8
Conclusion	12
Annexe 1 : Bilan de la mise en œuvre du plan d'action en environnement 2011-2015	13
Annexe 2 : Résolution, lancement du processus de révision du plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog.....	24
Annexe 3 : Document de consultation transmis aux municipalités	25
Annexe 4 : Documents de consultation transmis aux organismes régionaux.....	28
Annexe 5 : Sondage transmis aux associations de lac.....	31
Annexe 6 : Question Vox Pop	36
Annexe 7 : Bilan de la consultation publique	37

Introduction

La MRC de Memphrémagog a adopté en 1995 un premier Plan d'action en environnement. Ce plan avait pour objectif d'établir les priorités en matière d'intervention en environnement à partir des préoccupations de la société et des municipalités. Le Plan d'action a par la suite été révisé aux cinq ans.

Pionnière en matière de protection de l'eau de surface, la MRC de Memphrémagog coordonne, depuis 1998, un vaste programme de suivi des tributaires sur son territoire. Au fil des années, plusieurs autres enjeux environnementaux ont été adressés. Que ce soit par l'acquisition de connaissances, la sensibilisation, la formation, la concertation ou la coordination, la pierre angulaire du plan d'action en environnement a toujours été le soutien aux municipalités.

Le coup d'envoi à la démarche de révision a été donné par le conseil de la MRC, le 18 février 2015. Les membres du comité consultatif en développement durable se sont réunis 4 fois afin de préparer le projet de plan d'action en environnement 2016-2020, proposé en séance du conseil le 16 septembre 2015. Deux phases de consultation ont été tenues et tous les commentaires et suggestions recueillis ont été étudiés par les membres du Comité consultatif en développement durable (CCDD). Les enjeux, thématiques et actions retenus reflètent les préoccupations recueillies, tout en respectant les rôles de la MRC et la vision des membres du conseil des maires.

Riches de son patrimoine géophysique, la préservation et la mise en valeur de l'environnement demeurent une priorité pour la MRC de Memphrémagog. Les grands principes du développement durable ont guidé et inspiré les membres du CCDD pour la préparation du plan d'action en environnement 2016-2020. Finalement, notons que tout le volet de la gestion des matières résiduelles est exclu du document, puisqu'il est couvert par le Plan de gestion des matières résiduelles 2013-2018, adopté le 20 février 2013 et officiellement approuvé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en janvier 2014.



Liste des acronymes

CCDD	Comité consultatif en développement durable
CIUSSS de l'Estrie - CHUS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
COGESAF	Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François
CRE	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
CSP	Comité de sécurité publique
ICI	Industries, commerces et institutions
LAMRAC	Les amis du marais de la Rivière-aux-Cerises
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MTQ	Ministère des Transports
NEWS-Vt	New England Waste Services of Vermont
OBV	Organisme de bassin versant
OBVBM	Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi
OBV Yamaska	Organisme de bassin versant de La Yamaska
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Régie	Régie de police Memphrémagog
RICEM	Réserve internationale de ciel étoilé du mont Mégantic
RPEP	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
RQES	Réseau québécois sur les eaux souterraines
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SQ	Sûreté du Québec

1. Comité consultatif en développement durable

La révision du plan d'action en environnement a été réalisée grâce à la participation active des membres du comité consultatif en développement durable :



MMES Lisette Maillé, présidente du CCDD et mairesse d'Austin
Vicki May Hamm, préfet suppléant et mairesse de la Ville de Magog
Nicole-Andrée Blouin, promaire de Ste-Catherine-de-Hatley
Francine Caron-Markwell, mairesse du Canton de Stanstead
Claire Garon, citoyenne de la ville de Magog

MM Jacques Demers, préfet et maire de Ste-Catherine-de-Hatley
Gérald Allaire, maire de Stukely-Sud
Bertrand St-Laurent, citoyen de la municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley

À la coordination du comité :

Mmes Alexandra Roy, coordonnatrice de projets, développement durable
Mélanie Desautels, chargée de projets, gestion des matières résiduelles et aménagement du territoire

2. Portrait de la MRC de Memphrémagog

Énoncé de la vision stratégique

La MRC de Memphrémagog a été constituée le 1^{er} janvier 1982. Elle est administrée par son conseil, lui-même composé de chacun des maires des 17 municipalités de son territoire. La vision stratégique de la MRC, mise à jour en mai 2014 par les membres du conseil, est la suivante : « La MRC de Memphrémagog – un modèle d'innovation pour le dynamisme de notre économie, la protection de l'environnement, la mise en valeur de nos paysages et de notre patrimoine ainsi que la qualité de vie des citoyens. Pour assurer un avenir sain de nos communautés, nous misons sur le développement durable. »

Rôles et responsabilités

En vertu des lois en vigueur, la Municipalité régionale de comté assume obligatoirement les responsabilités suivantes :

- Maintenir en vigueur un schéma d'aménagement applicable à l'ensemble de son territoire;
- Réviser le schéma d'aménagement au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier schéma ou du dernier schéma révisé;
- Voir à ce que les plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales soient conformes au schéma d'aménagement;
- Examiner l'opportunité de certains travaux publics compte tenu du schéma d'aménagement ou de documents complémentaires;
- Préparer les rôles d'évaluation foncière des municipalités locales régies par le Code municipal;
- Vendre des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
- Gérer les cours d'eau sous sa juridiction.

En matière de protection de l'environnement, la MRC de Memphrémagog n'a repris aucune des compétences municipales. Depuis l'adoption du premier plan d'action en environnement, en 1995, la MRC joue un rôle de soutien auprès des municipalités. Les objectifs retenus pour chacune des actions composant le présent plan reflètent bien ce rôle : acquisition de connaissances ; sensibilisation ; soutien technique ; concertation ; veille et suivi.

Milieu physique et naturel

La MRC de Memphrémagog est située à la limite ouest de la région administrative de l'Estrie. La MRC longe la frontière américaine sur 35 km. Elle couvre le territoire de 17 municipalités représentant 1323 km². La MRC de Memphrémagog se démarque par une concentration élevée de montagnes et de lacs. Deux axes montagneux traversent la MRC du Nord au Sud; ils constituent la trame de fond de l'implantation humaine et de son développement. Les lacs et les cours d'eau sont à la base de secteurs d'activités dominants du développement de la MRC, à savoir la villégiature qui occupe une forte proportion des berges sur plus de 27 plans d'eau et le récréotourisme tirant profit du nautisme. Cette hydrographie soutient aussi une faune riche et abondante. Elle approvisionne finalement en eau potable nombre de résidents du territoire et même d'au-delà du territoire

administratif de la MRC (plus de 147 000 personnes). Finalement, ajoutons que la forêt, qui couvre les trois quarts de la superficie du territoire, constitue un patrimoine naturel unique du fait de la qualité, la maturité et la variété des essences relevées.

3. Présentation de la démarche

La figure 1 présente la démarche de révision, initiée en janvier 2015. Le bilan de la mise en œuvre du PAE 2011-2015 est présenté à l'annexe 1 et la résolution lançant la démarche de révision est retrouvée à l'annexe 2.

En mars 2015, les membres du CCDD ont priorisé les enjeux, thématiques et objectifs du plan préliminaire, en tentant de conjuguer les principes de développement durable, les préoccupations environnementales et les rôles et responsabilités de la MRC. Puis, lors d'une rencontre subséquente tenue en avril, les actions à prioriser pour atteindre les objectifs fixés ont été discutées. Une première version préliminaire du PAE a été préparée en vue de la démarche de consultation, initiée en mai 2015.

Le processus de consultation s'est déroulé en deux temps : lors de la première phase, les municipalités ont été invitées à transmettre leurs commentaires par le biais d'un formulaire présentant quatre questions (annexe 3) :

- Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?
- Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?
- Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?
- Avez-vous d'autre suggestion, commentaires?

Les municipalités suivantes ont transmis des commentaires : Ayer's Cliff, Austin, Canton de Hatley, Canton d'Orford, Canton de Stanstead, Eastman, Hatley, Ogden, Potton, Ste-Catherine-de-Hatley, Ville de Magog et Ville de Stanstead.

Le document préliminaire a aussi été présenté et discuté lors d'une réunion du comité d'aménagement de la MRC, le 25 mai 2015.

Figure 1 : Démarche de révision du plan d'action en environnement, 2015



Lors d’une rencontre du comité consultatif en développement durable tenue le 10 juin, les membres ont étudié les commentaires et suggestions reçues. Puis, le document préliminaire bonifié a été utilisé pour la seconde phase de consultation, qui visait les principaux organismes régionaux, les associations vouées à la protection de l’environnement et les citoyens. Divers outils ont été utilisés pour sonder chacun de ces groupes :

Outils	Groupes	Période de consultation
Lettre, document préliminaire et questionnaire (annexe 4)	Organismes : <ul style="list-style-type: none"> • RAPPEL • CRE • OBVBM • COGESAF • OBV Yamaska 	16 au 30 juin 2015
Sondage en ligne « SurveyPlanet » (annexe 5)	Associations de lac (annexe 5)	16 juin au 5 juillet 2015
Question Vox Pop (annexe 6)	Citoyens	16 juin au 30 juillet 2015

Le bilan complet de la consultation publique est retrouvé à l'annexe 7.

Les membres du comité ont étudié les résultats de la deuxième phase de consultation lors d'une rencontre tenue le 25 août. Les suggestions reçues dans le cadre du processus consultatif, qui respectent les rôles et responsabilités de la MRC, ont été retenues par les membres du CCDD et intégrées au plan d'action.

Le projet de plan d'action a été présenté aux membres du conseil des maires lors d'un atelier de travail, le 16 septembre. La version finale du plan a été adoptée lors de la séance du conseil du 16 septembre 2015.

Le nombre d'actions prévues pour chaque enjeu, et les ressources prévues pour leur réalisation représentent bien la priorisation recommandée par les participants à la consultation publique.

Enjeux	Thématiques	Nombre d'actions
1 Protection de la qualité de l'environnement	1.1 Général	7
2 Protection de la qualité de l'eau	2.1 Eaux souterraines	1
	2.2 Eaux de surface	8
3 Protection de la biodiversité et patrimoine naturel	3.1 Écosystèmes fragiles/importants, services écologiques	4
	3.2 Espèces exotiques envahissantes terrestres et aquatiques	3
	3.3 Eaux récréatives	3
4 Lutte aux changements climatiques	4.1 Mobilité durable	2
	4.2 Changements climatiques	4
	4.3 Gestion des eaux de pluie et du ruissellement	2
5 Efficacité énergétique	5.1 Éclairage	1
6 Gestion des matières résiduelles	6.1 PGMR	(53)*
	6.2 Site d'enfouissement (suivi, site de Coventry)	1

* Le PGMR présente 53 actions.

4. Plan d'action 2016-2020

Enjeux	Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget
1 Protection de la qualité de l'environnement	1.1 Général	Veille/suivi	1.1.1 Coordonner une rencontre annuelle entre les membres du CCDD et les représentants du MDDELCC et du MAPAQ, traiter notamment des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Installations septiques privées traitant plus de 3 240 litres d'eaux usées; • Performances des usines de traitement des eaux usées municipales; • Carrières et sablières; • Pratiques agricoles; • Suivi des épisodes de fleur d'eau d'algues bleu vert; • Urgences environnementales. 	Annuel	MDDELCC, MAPAQ	RH
		Concertation	1.1.2 Après les élections municipales, organiser une rencontre entre les municipalités et les représentants du MDDELCC et du MAPAQ pour présenter les rôles et responsabilités des ministères.	Continu	Municipalités, MDDELCC, MAPAQ	RH
		Veille/suivi	1.1.3 Assurer un suivi du processus de révision de la LQE et autres règlements connexes.	Continu	-	RH
		Sensibilisation	1.1.4 Coordonner des activités de sensibilisation des citoyens sur divers sujets liés à l'environnement (ex. kiosque d'information, tournée scolaire).	2016 à 2020	Municipalités	4000 \$/an
		Concertation	1.1.5 Préparer et diffuser un répertoire des interventions municipales (bons coups) en matière de protection de l'environnement.	Annuel	Municipalités	RH
		Sensibilisation, soutien technique	1.1.6 Coordonner une rencontre mensuelle des inspecteurs et responsables municipaux en environnement et offrir des formations, notamment sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Modes de développement domiciliaires respectant la capacité de charge des écosystèmes; • Mise en œuvre du RPEP; • Gestion et de surveillance des installations septiques; • Contrôle de l'érosion; • Gestion écologique des fossés; • Gestion des eaux de ruissellement; • Prévention et contrôle des espèces envahissantes; • Pollution lumineuse. 	Continu	Municipalités, OBV Yamaska, RAPPEL	(aménagement)

Enjeux	Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget
		Sensibilisation	1.1.7 Développer et diffuser des outils de sensibilisation, information et éducation des citoyens, notamment sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux de ruissellement; • Protection de la qualité de l'eau de surface et des eaux souterraines; • Installations septiques et gestion des eaux usées des résidences isolées; • Espèces exotiques envahissantes (terrestres, aquatiques); • Impacts de la navigation sur la qualité de l'eau des lacs; • Érosion du sol; • Reboisement des bandes riveraines; • Cohabitation entre l'humain et les animaux sauvages en milieu habité (chevreuils, bernaches, canards, castors...); • Alternatives aux pesticides; • Pollution lumineuse; • Efficacité énergétique et habitation; • Économie d'eau potable ; • Réduction des émissions de GES: Écoconduite, covoiturage et stationnement incitatif. 	Continu	Municipalités, OBV Yamaska, OBVBM, RAPPEL	3000 \$/an
2 Protection de la qualité de l'eau	2.1 Eaux souterraines	Acquisition de connaissances	2.1.1 Collaborer aux projets d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine; diffuser les informations du Réseau québécois sur les eaux souterraines.	Continu	Organismes de bassin versant, RQES	RH
	2.2 Eaux de surface	Acquisition de connaissances Soutien technique Concertation	2.2.1 Offrir aux municipalités une expertise en matière de suivi de la qualité de l'eau de surface, notamment en coordonnant le programme d'échantillonnage des tributaires, initié en 1998.	2016 à 2020	Municipalités, Ville de Sherbrooke, OBV	500 \$/an
		Acquisition de connaissances Soutien technique Concertation	2.2.2 En fonction des besoins des municipalités, offrir un soutien afin de cibler et de diminuer les apports de phosphore, matières en suspension et coliformes fécaux dans les tributaires.	Continu	Municipalités, OBV, associations de lacs	RH
		Soutien technique	2.2.3 Partager la méthodologie de suivi de la qualité de l'eau avec les associations de lacs et organismes de bassin afin d'harmoniser le suivi.	2017	Municipalités, associations de lacs, OBV, RAPPEL	RH
		Acquisition de connaissances	2.2.4 Préparer et coordonner un projet pilote intégrant les ressources technologiques de suivi en continu de la qualité et du niveau de l'eau.	2018	Magog Technopole	RH
		Concertation	2.2.5 Collaborer aux travaux du comité Québec Vermont (bassin versant du lac Memphrémagog).	Continu	Comités technique et directeur Québec Vermont	RH

Enjeux	Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	
		Acquisition de connaissances Soutien technique Concertation	2.2.6 Collaborer à la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau des organismes de bassin versant sur le territoire de la MRC.	Continu	COGESAF, CBVBM, COGEBY	RH	
		Acquisition de connaissances	2.2.7 Collaborer aux projets de caractérisation des polluants émergents dans les affluents de stations de traitement de l'eau potable.	Continu	Université de Sherbrooke, COGESAF	RH	
		Soutien technique	2.2.8 Coordonner des initiatives favorisant le reboisement des bandes riveraines, dont notamment la commande annuelle d'arbustes indigènes, initiée en 2007.	2016 à 2020	Municipalités, RAPPEL	RH	
3	Protection de la biodiversité et patrimoine naturel	3.1 Écosystèmes fragiles/importants, services écologiques	Acquisition de connaissances	3.1.1 Compiler les données existantes et compléter l'inventaire des écosystèmes fragiles/importants sur le territoire de la MRC (incluant les écosystèmes forestiers exceptionnels, les corridors fauniques et les milieux humides, les tunnels d'arbres, les paysages d'intérêt supérieurs).	2016 à 2018	Municipalités, OBV Yamaska	50 000 \$
		Acquisition de connaissances, soutien technique	3.1.2 En fonction de l'inventaire préparé en 3.1.1, élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour la protection des écosystèmes fragiles/importants sur le territoire (plan de conservation, révision des dispositions réglementaires).	2019	Municipalités, OBV Yamaska	10 000 \$	
		Soutien technique, sensibilisation, concertation	3.1.3 En fonction de 3.1.1 et 3.1.2, intégrer des mesures de protection des écosystèmes fragiles/importants identifiés aux outils d'aménagement du territoire.	2020	Municipalités	RH	
		Soutien technique	3.1.4 Collaborer à la mise en œuvre des plans d'intervention municipaux ou intermunicipaux (ex. plan d'intervention du bassin versant du ruisseau Castle, plan de conservation de la Rivière-aux-Cerises, etc.).	Continu	Municipalités	RH	
	3.2 Espèces exotiques envahissantes terrestres et aquatiques	Support technique	3.2.1 Offrir une formation aux patrouilleurs nautiques et préposés des stations de lavage.	En fonction des besoins	Municipalités, patrouille nautique, associations de lac, marinas.	RH	
		Concertation, soutien technique	3.2.2 Soutenir la mise en place des projets pilotes de stratégie de contrôle des espèces exotiques envahissantes, comme par exemple le roseau commun (<i>Phragmites australis</i>), la berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>), la renouée japonaise (<i>Fallopia japonica</i>).	2016	Municipalités, MTQ, CIUSSS de l'Estrie – CHUS, RAPPEL, LAMRAC, CRE de l'Estrie	2000 \$/an	
		Veille/suivi	3.2.3 Évaluer la pertinence et proposer, le cas échéant, un projet de règlement municipal visant la prévention des espèces envahissantes.	Continu	Municipalités, OBV Yamaska, OBVBM	RH	
	3.3 Eaux récréatives	Acquisition de connaissances	3.3.1 Soutenir la mise en valeur de l'accessibilité aux plans d'eau.	2016-2017	Municipalités, OBV	RH	
		Concertation, soutien technique	3.3.2 En fonction des besoins des municipalités, offrir un soutien pour la mise en place et/ou la coordination de structures de concertation entre les municipalités riveraines.	Continu	Municipalités, ville de Sherbrooke	RH	

Enjeux	Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget
		Concertation, soutien technique	3.3.3 Faire un inventaire des endroits disponibles pour la vidange des réservoirs septiques des bateaux ; favoriser l'accès et diffuser l'information auprès des plaisanciers.	2016 à 2018	Marinas privées, municipalités	RH
4 Lutte aux changements climatiques	4.1 Mobilité durable	Acquisition de connaissances, soutien technique, concertation	4.1.1 Évaluer la faisabilité d'optimiser les services alternatifs de transport collectif sur le territoire de la MRC.	2016-2017	Transport des Alentours, CRE de l'Estrie, CMDS	RH
		Sensibilisation	4.1.2 Promouvoir les stationnements incitatifs pour favoriser le covoiturage.	2016, 2018, 2020	Municipalités, Transport des Alentours	RH
	4.2 Changements climatiques	Sensibilisation	4.2.1 Informer, sensibiliser et former les municipalités sur les impacts des changements climatiques.	2016	Municipalités	RH
		Soutien technique	4.2.2 Fournir aux municipalités des balises, lignes directrices et outils pour faire face aux changements climatiques	2018-2019	OURANOS, groupe de recherche, municipalités	30 000 \$
		Sensibilisation	4.2.3 Collaborer à la lutte contre la marche au ralenti des véhicules à moteur.	En continu	CSP, Régie, SQ, municipalités, CRÉ, SAAQ	RH
		Sensibilisation	4.2.4 Faire la promotion des programmes de subvention pour l'installation de borne de recharge de véhicules électriques.	En continu	-	RH
	4.3 Gestion des eaux de pluie et du ruissellement	Soutien technique	4.3.1 Accompagner les municipalités dans la mise en place de mesures de gestion des eaux de ruissellement et de contrôle de l'érosion.	2017	Comité d'aménagement, municipalités, OBV Yamaska, OBVBM	RH
		Sensibilisation	4.3.2 Offrir un programme de remboursement partiel des barils récupérateurs d'eau de pluie.	2016 à 2020	-	500 \$/an
5 Efficacité énergétique	5.1 Éclairage	Soutien technique	5.1.1 Accompagner les municipalités dans l'élaboration de stratégie de réduction de la pollution lumineuse.	2016	RICEM - Détaillants	RH
6 Gestion des matières résiduelles	6.1 PGMR	Tous	6.1.1 Mettre en œuvre le PGMR.	Continu	Municipalités, ICI	
	6.2 Site d'enfouissement (suivi, site de Coventry)	Veille	6.2.1 Participer au comité de suivi du site d'enfouissement de Coventry, Vermont, opéré par Casella NEWS-Vt.	Continu	Casella NEWS-Vt	RH

Conclusion

Après près de dix mois de travail, les membres du CCDD ont présenté leur projet de plan d'action en environnement aux autres membres du conseil des maires. Le document a été reçu avec enthousiasme, réitérant l'engagement des élus de la MRC de Memphrémagog envers la protection de l'environnement et le développement durable.

Pour une première fois en vingt ans, les membres du CCDD ont choisi de procéder à des consultations en ligne ciblées en fonction des différents groupes d'intervenants. Cette façon de faire a notamment permis de laisser plus de temps aux répondants, d'acheminer plusieurs questions par le biais de questionnaires ou de sondages, de recueillir l'information de manière informatisée et de permettre aux participants qui ne pouvaient pas se déplacer à une séance de consultation de transmettre leurs commentaires et suggestions. Lors de la révision précédente du plan d'action en environnement, une séance de consultation avait été organisée un samedi matin. Au total, dix-huit représentants d'association avaient participé et treize associations et organismes avaient transmis des mémoires. Au cours de la démarche de révision 2015, treize municipalités, trois organismes régionaux, quatorze associations et dix-neuf citoyens ont participé à l'une ou l'autre des deux phases de consultation publique.

Différents outils ont été utilisés afin de recueillir les commentaires et suggestions des participants : questionnaires, sondage en ligne et question vox pop. À la lumière des réponses recueillies, les membres du CCDD ont poursuivi leur réflexion et bonifié le plan d'action de la MRC. Les réponses au sondage en ligne ont notamment permis de valider les retombées des moyens de sensibilisation utilisés par la MRC depuis quelques années pour rejoindre les citoyens : le kiosque d'information présent dans les événements municipaux, les chroniques dans la page ZOOM sur la MRC de Memphrémagog, publié une fois par mois dans le journal régional le Reflet du Lac, l'envoi de courriel de groupe aux adresses générales des associations, la production et la distribution de dépliants d'information et l'utilisation du site internet de la MRC.

Les municipalités et organismes participants ont confirmé la complémentarité du plan d'action proposé avec leurs rôles, responsabilités et missions. Les municipalités s'avèreront évidemment des partenaires incontournables pour la mise en œuvre du plan d'action; les organismes consultés ont également manifesté leur intérêt à collaborer à la mise en œuvre d'actions touchant leurs champs d'expertise.

L'expertise des intervenants et la synergie entre les partenaires s'avèreront certainement essentielles à la réussite des actions.

Annexe 1 : Bilan de la mise en œuvre du plan d'action en environnement 2011-2015

Disponible au www.mrcmemphremagog.com/mrc/documentation/plan-daction-en-environnement/

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre
1. Eau			
1.1 Eau de surface			
1.1.1 Collaborer aux objectifs du schéma d'aménagement, en ce qui a trait aux normes portant sur les rives, le littoral et les milieux humides et en ce qui a trait à l'entretien des ouvrages de drainage (fossés, traverses, etc.).	1.1.1.1 Offrir un soutien technique au comité d'aménagement, aux municipalités et aux inspecteurs, notamment en participant à la production du schéma révisé, en donnant des avis sur certains dossiers. Organiser des actions de sensibilisation au bénéfice des municipalités.	Continu	Soutien technique offert en continu, 2011 à 2015
	1.1.2.1 Offrir un soutien technique aux municipalités, aux associations de lacs et au comité Québec-Vermont pour le suivi de la qualité de l'eau des lacs, en complémentarité aux programmes existants et maintenir une communication continue avec les municipalités suite aux observations terrain.	Continu	Soutien technique offert en continu, 2011 à 2015
1.1.2 Collaborer au suivi de la qualité générale de l'eau des lacs dont le bassin versant est situé, en tout ou en partie, sur le territoire de la MRC, entre autres afin de diminuer l'occurrence des épisodes de cyanobactéries.	1.1.2.2 Participer à la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau des organismes de bassin versant sur le territoire de la MRC : le COGESAF, la Corporation bassin versant baie Missisquoi et le COGEBY.	Continu	Participation en continu, 2011 à 2015
1.1.3 Assurer la réalisation du programme de suivi de la qualité de l'eau des tributaires pour les bassins versants situés, en tout ou en partie, sur le territoire de la MRC.	1.1.3.1 Coordonner le programme d'échantillonnage des tributaires, initié en 1998.	2011 à 2015	Coordination de la campagne d'échantillonnage annuelle, depuis 1998, en collaboration avec les municipalités.

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre						
1.1.4 Poursuivre la collaboration avec le comité Québec-Vermont dans le cadre du projet de modélisation du phosphore dans le lac Memphrémagog et son bassin versant.	1.1.4.1 Assurer la réalisation du projet de mesure des débits aux embouchures du ruisseau Castle et de la Rivière-aux-Cerises, initié en 2010, en collaboration avec les instances concernées.	2011	Projet réalisé en collaboration avec le coordonnateur de bassin du Vermont, M. Ben Copans, en 2010, 2011 et 2012.						
	1.1.4.2 Étendre l'application du protocole de mesure des débits à d'autres tributaires, en fonction des échantillonnages et des demandes des municipalités.	2011 à 2015	Soutien technique et formation des employés municipaux en fonction des demandes des municipalités.						
	1.1.4.3 Collaborer aux travaux du gouvernement du Vermont visant à fixer des objectifs de réduction du phosphore pour le bassin versant du lac Memphrémagog et incluant l'élaboration d'un plan d'action détaillé.	2011 à 2015	Collaboration aux travaux de M. Ben Copans et du comité Québec Vermont, notamment par le biais des actions 1.1.2.1, 1.1.3.1 et 1.1.4.1.						
1.1.5 Coordonner un programme de caractérisation des berges des tributaires, pour les bassins versants situés, en tout ou en partie, sur le territoire de la MRC.	1.1.5.1 En fonction des échantillonnages, des demandes des municipalités et des études déjà réalisées par les associations et leurs collaborateurs, procéder à la caractérisation des berges, incluant les fossés de drainage et les fossés de route adjacents aux bandes riveraines des tributaires. Transmettre et présenter aux municipalités un rapport de caractérisation, incluant des recommandations pour les problématiques observées. Offrir un soutien aux municipalités pour le suivi des recommandations.	2011 à 2015	Une méthodologie a été développée en 2011. Les cours d'eau suivants ont été caractérisés : <ul style="list-style-type: none"> • 2010 : Ruisseaux de l'Anse, Notre Dame, Orford • 2012 : Ruisseaux Beaugard, Castle (section d'Orford seulement), Montagnarde, tributaires du lac des Sittelles, • 2014 : ruisseau Alger 						
	1.1.5.2 Proposer le protocole de caractérisation des berges aux municipalités intéressées et offrir un soutien technique pour le suivi du protocole.	2011, 2012	Soutien technique et formation des employés municipaux en fonction des demandes des municipalités (Austin, Magog, Eastman).						
1.1.6 Poursuivre la promotion de la revégétalisation des bandes riveraines.	1.1.6.1 Offrir aux municipalités de participer aux commandes d'arbustes indigènes destinés au reboisement des bandes riveraines coordonnées par la MRC, en respect des besoins des municipalités. Solliciter la participation des associations pour diffuser l'information.	2011 à 2015	Deux commandes étaient offertes par année (mai et août) : Bilan des arbustes distribués						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nb mun. participantes</th> <th>Nb d'arbustes distribués</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Année	Nb mun. participantes	Nb d'arbustes distribués			
Année	Nb mun. participantes	Nb d'arbustes distribués							

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre		
			2007	2008	2009
			10	12872	
			8	8988	
			11	8405	
			12	5211	
			13	8087	
			11	4759	
			11	2927	
			12	3180	
1.2 Eau souterraine					
1.2.1 Collaborer au suivi des eaux souterraines : quantité, qualité, utilisation et contamination de la ressource.	1.2.1.1 Offrir une collaboration aux organismes de bassin versant impliqués dans la mise en œuvre du <i>Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec</i> , le cas échéant.	Continu			Aucune initiative n'a eu lieu sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.
	1.2.1.2 Offrir un soutien technique aux municipalités dans le cadre de la mise en œuvre du <i>Règlement sur le captage des eaux souterraines</i> .	Continu			Soutien technique offert en continu, 2011 à 2015.
1.3 Eau potable					
1.3.1 Collaborer à la gestion durable des bassins d'alimentation en eau potable.	1.3.1.1 Informer le conseil des nouvelles technologies dans le domaine de la gestion durable de l'eau potable et diffuser de l'information auprès des municipalités et, à la demande de ces dernières, informer les citoyens sur la protection et l'utilisation durable de l'eau potable.	Continu			Commentaires transmis au MDDELCC lors de la période de consultation sur le projet de stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable (2012).
2. Air					

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre
2.1 Changements climatiques			
2.1.1 Offrir un soutien technique en matière de changements climatiques.	2.1.1.1 Informer le conseil des règlements, politiques, programmes et technologies en lien avec les changements climatiques et diffuser l'information auprès des municipalités.	Continu	Soutien technique offert en continu, 2011 à 2015.
2.2 Inventaires des GES			
2.2.1 Offrir un soutien technique en matière de gestion des gaz à effet de serre.	2.2.1.1 Soutenir les municipalités dans l'élaboration d'inventaires des émissions de GES et dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action visant la réduction de contaminants atmosphériques, entre autres, par le biais de la coordination du programme Climat municipalités du MDDEP (2010-2011).	2011 à 2015	Coordination du programme Climat municipalité pour la MRC et cinq municipalités (Austin, Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Ste-Catherine-de-Hatley). Formation sur l'écoconduite offerte aux employés de la MRC (2013) et aux municipalités participantes (Austin en 2014).
2.3 Énergie			
2.3.1 Offrir un soutien en matière d'acquisition de connaissances dans le domaine des énergies, notamment en matière d'évolution législative et des impacts associés à l'implantation des ressources énergétiques.	2.3.1.1 Informer le conseil des développements en matière de ressources énergétiques. En fonction des besoins du territoire et des demandes des municipalités, accompagner les municipalités dans l'acquisition de connaissances dans le domaine des énergies, notamment en participant à l'identification des objectifs et actions à privilégier face aux projets d'exploration et d'exploitation minière sur le territoire de la MRC.	Continu	Soutien technique offert en continu, 2011 à 2015.
3. Sol			
3.1 Érosion des sols			
3.1.1 Accompagner les instances municipales dans la mise en place de mesures de contrôle de l'érosion.	3.1.1.1 Collaborer avec le comité d'aménagement lors de la révision du schéma d'aménagement pour ce qui est des mesures de contrôle de l'érosion.	Continu	Collaboration du CCDD avec le comité d'aménagement.
	3.1.1.2 Inciter les municipalités à mettre en place des règlements pour le contrôle de l'érosion et diffuser le document « Pour que les sols ne deviennent sédiments » de la SCLL pour faire la promotion de la réduction de l'érosion.	2011, 2012	Le document de la SCLL a été transmis à toutes les municipalités (2011). Soutien technique offert par l'aménagiste aux municipalités souhaitant adopter un règlement visant le contrôle de l'érosion.

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre		
	3.1.1.3	Promouvoir l'utilisation de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés auprès des municipalités.	2011, 2012	Le guide d'information à l'intention des gestionnaires des réseaux routiers, préparé par le MTQ, a été transmis aux municipalités (2012).	
3.2 Sols contaminés					
3.2.1	Effectuer un suivi des lieux d'enfouissement (désaffectés, actuels ou en projet) sur le territoire de la MRC et dans les bassins versants des lacs utilisés comme source d'eau potable; en informer le conseil.	3.2.1.1	Participation au comité de suivi du site d'enfouissement de Coventry, Vermont, opéré par Casella NEWS-Vt.	Continu	Participation aux rencontres bisannuelles du comité de suivi (septembre et février). Suivi des résultats des campagnes d'échantillonnage et des projets d'agrandissement.
4. Forêt					
4.1 Faune					
4.1.1	Encourager une gestion intégrée de la faune.	4.1.1.1	Informers les municipalités et les citoyens des impacts associés à la présence d'animaux sauvages en milieu habité et des moyens de cohabitation existants (chevreuils, bernaches, canards, castors, etc.). Offrir un soutien aux municipalités pour la recherche et la mise en place d'outils de sensibilisation.	2011, 2012, 2013	Un dépliant a été préparé en 2013, puis distribué au kiosque d'information en environnement par les conseillers.
4.2 Milieu forestier					
4.2.1	Encourager une gestion intégrée des ressources forestières.	4.2.1.1	Participer à la mise en œuvre du Programme de mise en valeur des ressources forestières (Volet II), qui favorise la réalisation d'activités visant à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier.	Continu	Collaboration annuelle à l'évaluation des projets soumis à la CRÉ.
		4.2.1.2	Offrir un soutien technique aux municipalités pour ce qui est de la création ou de l'entretien des tunnels d'arbres ou tout autre projet.	Continu	Évaluation des tunnels d'arbres à Ogden en 2013.

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre		
	4.2.1.3	Encourager l'utilisation des essences nobles et indigènes lors du reboisement pour assurer une biodiversité des peuplements forestiers et développer des documents de sensibilisation à l'intention des municipalités.	2011, 2012	Un dépliant a été préparé en 2013, puis distribué au kiosque d'information en environnement par les conseillers.	
5. Usages					
5.1 Installations septiques					
5.1.1	Offrir un soutien technique aux municipalités dans le cadre de la gestion des eaux usées des résidences isolées.	5.1.1.1	Préparer et offrir un protocole visant à faire l'inventaire et l'évaluation des installations septiques des résidences éloignées, conformément à la méthodologie utilisée dans le cadre du programme d'aide à la prévention des algues bleu vert du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (2008).	2011, 2012	Une trousse d'information a été transmise aux municipalités en 2012, contenant entre autres le protocole utilisé dans le cadre du programme PAPA.
		5.1.1.2	Offrir des outils et un soutien technique aux municipalités intéressées par les différentes options de gestion des boues de fosses septiques.	2013, 2014	Prévu dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR.
		5.1.1.3	Lors de la rencontre annuelle du CCE avec le MDDEP, s'enquérir du bilan des performances des installations septiques privées traitant plus de 3 240 litres d'eaux usées (incluant les campings).	2011 à 2015	Compte rendu lors de la rencontre annuelle avec les représentants du MDDELCC, 2011 à 2015.
		5.1.1.4	Lors de la rencontre annuelle du CCE avec le MDDEP, s'enquérir du bilan des performances des usines de traitement des eaux usées municipales.	2011 à 2015	Compte rendu lors de la rencontre annuelle avec les représentants du MDDELCC, 2011 à 2015.
5.2 Agriculture					
5.2.1	Dans l'éventualité de l'élaboration d'un Plan de développement en zone agricole (PDZA) par le comité agricole, assurer une collaboration au dossier.	5.2.1.1	Faire valoir la dimension environnementale, dans les limites des dispositions de la loi, et assurer le soutien technique nécessaire lors de l'élaboration d'un PDZA.	Continu	Collaboration à la réalisation du PDZA, 2014.

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre		
	5.2.2.1	Relancer le projet de caractérisation des cours d'eau en milieu agricole qui a été réalisé par la MRC en 2008 auprès des intervenants concernés. Collaborer en termes de ressources humaines à la poursuite du projet et à la mise en place de mesures correctrices et diffuser les résultats et les bons coups.	2011, 2012, 2013	Suivi des dossiers en collaboration avec le MAPAQ en 2011 et 2012. Compte rendu annuel des actions lors de la rencontre annuelle avec les représentants du MDDELCC.	
	5.2.3.1	Développer et diffuser sur le site Internet de la MRC un bottin des produits agroalimentaires régionaux.	2013	Le répertoire a été mis en ligne en 2012. Mise à jour annuelle et promotion, 2012 à 2015.	
5.3 Carrières et sablières					
5.3.1	Collaborer à l'amélioration de la gestion des carrières et sablières sur le territoire.	5.3.1.1	En plus de la rencontre annuelle du CCE avec le MDDEP, s'enquérir du suivi des dossiers de carrières et sablières sur le territoire.	2011 à 2015	Compte rendu lors de la rencontre annuelle avec les représentants du MDDELCC, 2011 à 2015.
5.4 Parc régional					
5.4.1	Proposer une structure de parc régional au lac Memphrémagog permettant l'harmonisation des services d'accueil, des équipements et de la gestion des activités pratiquées sur ce lac pour lequel les conflits d'utilisateurs sont observés.	5.4.1.1	Mettre en place un comité de travail, avec les municipalités concernées, qui élaborera une structure de parc régional reconnue au schéma d'aménagement. Cette structure de travail viserait à combiner la protection de l'eau et les règles de gestion, d'accès et d'utilisation du plan d'eau.	2011	Soutien aux rencontres des municipalités riveraines. Le projet de parc régional n'a pas vu le jour, mais la MRC a offert un soutien aux municipalités afin d'harmoniser la gestion des stations de lavage et des descentes à bateaux. Coordination de la démarche initiée suite à la demande de restriction des embarcations de wakeboat déposée par le MCI et la SCLL en 2014.
		5.4.1.2	Offrir une collaboration dans le cadre de l'éventuelle mise sur pied de projets similaires dans la MRC.	Continu	Aucun projet similaire n'a vu le jour.
5.5 Activités anthropiques					

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre																				
5.5.1 Éduquer, sensibiliser et informer les citoyens, les associations de protection de l'environnement et les employés municipaux à la protection et à la gestion durable de l'environnement à l'aide de différents médias de diffusion.	5.5.1.1 Poursuivre la diffusion du Bulletin deux fois par année, en collaboration avec le comité développement durable.	2011 à 2015	Publication d'un bulletin bisannuel entre 2008 et 2012. Puis, en 2013, le bulletin a été remplacé par la page ZOOM sur la MRC de Memphrémagog, publié dans le journal local. Articles d'information sur différents sujets environnementaux et la gestion des matières résiduelles.																				
	5.5.1.2 Reconduire le programme de conférences et ateliers destiné au grand public en traitant de différentes thématiques environnementales.	2011 à 2015	Un programme de conférences et de journées thématiques est offert annuellement.																				
	5.5.1.3 Développer et déployer, lors d'activités municipales, un kiosque d'information.	2011 à 2015	Bilan des activités du kiosque : <table border="1" data-bbox="2037 857 2601 1209"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nb d'événements</th> <th>Nb de mun. visitées</th> <th>Nb de pers. rencontrées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011</td> <td>20</td> <td>11</td> <td>822</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>16</td> <td>10</td> <td>>365</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>23</td> <td>14</td> <td>943</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>18</td> <td>12</td> <td>664</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Nb d'événements	Nb de mun. visitées	Nb de pers. rencontrées	2011	20	11	822	2012	16	10	>365	2013	23	14	943	2014	18	12	664
	Année	Nb d'événements	Nb de mun. visitées	Nb de pers. rencontrées																			
2011	20	11	822																				
2012	16	10	>365																				
2013	23	14	943																				
2014	18	12	664																				
5.5.1.4 Bonifier l'offre de documents en lien avec les sujets abordés au kiosque. Utiliser la page Internet de la MRC pour diffuser les informations et documents.	2011 à 2015	Bonification de la banque de dépliants à chaque année, en fonction des thématiques abordées et des questions des citoyens. Les dépliants produits par la MRC sont disponibles sur le site internet : www.mrcmemphremagog.com/mrc/documentation/depl																					

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre
			iants/
5.5.2 Favoriser le partage d'information entre la MRC, les municipalités et les associations.	5.5.2.1 Consulter les associations vouées à la protection de l'environnement lors de la révision du plan d'action quinquennal	2015	Prévu dans le processus de révision du PAE.
	5.5.2.2 Inviter les associations à participer à la transmission des informations diffusées par la MRC	Continu	Tentative non concluante, les associations n'ont pas répondu à l'invitation de la MRC (2011, 2012).
	5.5.2.3 Développer et opérer un espace virtuel regroupant, par bassin versant, des informations sur la qualité de l'environnement, incluant les études transmises par les associations.	2011, 2012	Voir action 5.5.2.2.
	5.5.2.4 Diffuser, via la plate-forme virtuelle, la liste des priorités annuelles et les bilans annuels.	2011 à 2015	Les priorités et bilans annuels sont disponibles sur le site internet de la MRC : www.mrcmemphremagog.com/mrc/documentation/plan-daction-en-environnement/
5.5.3 Identifier les activités anthropiques entraînant des risques pour l'environnement et prévoir des mesures d'encadrement de ces risques.	5.5.3.1 Demander un suivi des dossiers à risque pour l'environnement sur le territoire de la MRC, lors de la rencontre annuelle avec le MDDEP.	2011 à 2015	Compte rendu lors de la rencontre annuelle avec les représentants du MDDELCC, 2011 à 2015.
	5.5.3.2 Offrir un soutien au comité de sécurité incendie en matière d'activités anthropiques à risque pour l'environnement et collaborer à l'élaboration d'un schéma de sécurité civile, le cas échéant.	Continu	Collaboration offerte en continu, 2011 à 2015.
	5.5.3.3 Offrir un soutien au comité d'aménagement.	Continu	Collaboration offerte en continu, 2011 à 2015.

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre
5.5.4 Collaborer à l'application du Règlement sur la protection des eaux du lac Memphrémagog contre les rejets des embarcations de plaisance (LQE, c. Q-2, r. 18.0001)	5.5.4.1 Offrir un soutien technique à la patrouille nautique, entre autres par le biais d'une formation annuelle.	Continu	Formation annuelle des patrouilleurs nautiques sur le Règlement sur la protection des eaux du lac Memphrémagog contre les rejets des embarcations de plaisance et le Règlement sur les nuisances et visant à prévenir l'infestation par les moules zébrées. Formation des préposés au lavage des embarcations en 2013 (et prévu pour 2015).
	5.5.4.2 À la demande des municipalités, offrir un soutien technique pour la mise en place et/ou l'opération de stations de pompage des eaux usées pour les embarcations de plaisance.	Continu	Aucun projet n'a été développé.
5.5.5 Suivre l'évolution de l'application du Code de gestion des pesticides par le MDDEP.	5.5.5.1 Lors de la rencontre annuelle du CCE avec le MDDEP, s'enquérir du bilan de la mise en œuvre du Code de gestion des pesticides.	2011 à 2015	Compte rendu lors de la rencontre annuelle avec les représentants du MDDELCC, 2011 à 2015.
5.5.6 Développer et offrir des outils de sensibilisation en matière d'alternative aux engrais et pesticides.	5.5.6.1 Réviser le dépliant produit en 2006 et bonifier le matériel en lien avec le kiosque. Développer d'autres actions, en respect des besoins des municipalités.	2012, 2013	Un nouveau dépliant d'information a été préparé en 2012, puis distribué au kiosque par les conseillers.
5.5.7 Offrir un soutien technique en matière d'atténuation des problèmes de bruit sur les plans d'eau.	5.5.7.1 Sonder les municipalités et les associations pour dresser un portrait des problèmes de bruits sur les plans d'eau et des conflits entre les usagers.	2012, 2013, 2014	
	5.5.7.2 Tenter de trouver des solutions aux problèmes soulevés par les municipalités et visant à réduire les conflits d'usagers. Informer le CCE des différentes mesures utilisées pour atténuer les problèmes de bruit sur les plans d'eau et faciliter la cohabitation entre les usagers.	2013	Aucune demande n'a été adressée par les municipalités.
	5.5.7.3 Diffuser les informations acquises aux municipalités, associations et usagers des plans d'eau (entre autres par le biais de la patrouille nautique).	2014	

Objectif	Action	Échéancier	Bilan de la mise en œuvre
5.5.8 Offrir un soutien en matière d'atténuation de la pollution lumineuse.	5.5.8.1 Accompagner les municipalités intéressées à mettre en œuvre des recommandations proposées par le parc national du mont Mégantic (Réserve internationale de ciel étoilé) pour réduire la pollution lumineuse.	Continu	Conférence offerte par un représentant de l'AstroLab aux maires, conseillers, directeurs et employés municipaux en avril 2015.
5.6 Matières résiduelles			
5.6.1 Collaborer à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Participer au développement d'une approche régionale, en respect de la Politique de développement durable de la MRC et du schéma d'aménagement.	5.6.1.1 Offrir une collaboration continue au comité responsable de la mise en œuvre du PGMR et au comité d'aménagement, responsable des aspects légaux identifiés au schéma d'aménagement en matière de gestion des matières résiduelles.	Continu	En 2012, le CCE et le comité de suivi du PGMR ont été fusionnés, pour devenir le comité consultatif en développement durable.
6. Patrimoine naturel			
6.1 Paysages			
6.1.1 Encourager le maintien de la biodiversité par la mise en valeur des paysages.	6.1.1.1 Analyser des expériences passées et des projets mis sur pied pour l'obtention du statut de paysages humanisés au Québec (<i>Loi sur la Conservation du patrimoine naturel</i>).	2011	Analyse réalisée en 2011-2012, la désignation d'un statut de paysage humanisé ne s'est pas avérée l'outil à privilégier.
	6.1.1.2 Faire une caractérisation des paysages sur le territoire de la MRC afin d'identifier, notamment, le ou les secteurs présentant une biodiversité représentative d'écosystèmes exclusifs au domaine privé habité. Ces informations pourront servir à d'autres projets.	2011, 2012	Une première étude a été réalisée en 2012 par Plania. Par la suite, la firme Ruralys a effectué une étude exhaustive des paysages culturels (2014). Le projet Typiquement Memphrémagog (phase 1 et 2) a aussi permis d'identifier des secteurs clés (2014). Le projet Banque de Terre (prévu à la mise en œuvre du PDZA) permettra de dynamiser les activités agricoles dans les secteurs à préserver.
	6.1.1.3 Évaluer si le statut de paysage humanisé (ou d'un autre statut) est approprié à notre territoire et procéder, le cas échéant, à l'ébauche d'un projet pour un secteur particulier de la MRC (incluant une caractérisation).	2013, 2014, 2015	Voir 6.1.1.1.

Annexe 2 : Résolution, lancement du processus de révision du plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog



Copie de RESOLUTION du 18 février 2015

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

À la session régulière du CONSEIL de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG en la salle des délibérations de la MRC de Memphrémagog, 455 rue MacDonald, Magog, Québec, le 18 février 2015 à 19 h 00, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

TOUS PRÉSENTS

formant quorum sous la présidence du préfet, Jacques Demers.
M. Guy Jauron, secrétaire-trésorier, est également présent.

LANCEMENT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Considérant que la MRC de Memphrémagog a adopté en 1995 un premier Plan d'action en environnement, qui avait pour objectif d'établir les priorités d'intervention en environnement;

Considérant que le plan d'action en environnement a été révisé tous les cinq ans et que la dernière version vient à échéance en 2015;

Considérant que le comité consultatif en développement durable a assuré le suivi de la mise en œuvre des 57 actions prévues au plan 2010-2015;

Considérant que les membres du comité consultatif en développement durable souhaitent entreprendre la révision du plan d'action et bénéficier des prochains mois pour sonder les besoins des municipalités en matière de développement durable, volet environnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI MAY HAMM**

42-15 ET RÉSOLU

De lancer le processus de révision du plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog;

De mandater les membres du CCDD pour assurer le suivi de cette démarche, qui prévoit une consultation des autres comités de la MRC et des municipalités, et qui se terminera par le dépôt d'un nouveau plan d'action au conseil des maires à l'automne 2015.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 29 juin 2015

Guy Jauron
Secrétaire-trésorier

Annexe 3 : Document de consultation transmis aux municipalités



Magog, 20 mai 2015

**À TOUS LES D.G.
MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

Objet : Révision du plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog

Madame, Monsieur,

Le 18 février dernier, les maires de la MRC de Memphrémagog ont donné le coup d'envoi au processus de révision du plan d'action en environnement. La MRC de Memphrémagog a adopté son premier Plan d'action en environnement en 1995. Ayant comme objectif d'établir les priorités en matière d'intervention en environnement à partir des préoccupations de la société et des municipalités, le document a par la suite été révisé aux cinq ans. Adoptée en 2011, la dernière version du Plan venait à échéance en 2015. Le bilan des projets réalisés au cours des dernières années est disponible sur le site internet de la MRC, dans la section « centre de documentation ».

Les membres du comité consultatif en développement durable se sont réunis à plusieurs reprises au cours des derniers mois afin de réfléchir aux enjeux, thématiques et actions du prochain plan. Une version préliminaire a été préparée (voir pièces jointes).

Afin de bien cibler les interventions de la MRC au cours des prochaines années, nous souhaitons obtenir les commentaires et suggestions des municipalités. Nous vous invitons donc à prendre connaissance du document préliminaire et à répondre aux trois questions présentées dans le formulaire de réponse (voir pièces jointes) :

- Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?
- Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?
- Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?

Nous vous invitons à retourner le formulaire avant le 5 juin 2015, à l'attention d'Alexandra Roy (a.roy@mrcmemphremagog.com).

Les commentaires et suggestions transmis par les municipalités seront étudiés par les membres du CCDD et le plan d'action préliminaire sera bonifié. Par la suite, la MRC procédera à une consultation ciblée des principales associations œuvrant sur le territoire et invitera les citoyens à répondre à une question de type « vox pop », via la page d'accueil du site internet de la MRC. N'hésitez pas à nous indiquer quelles associations de votre territoire vous juger pertinent que nous consultations.

Nous vous remercions de votre intérêt et comptons sur votre habituelle collaboration.



LISETTE MAILLE
PRÉSIDENTE, COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉVISION DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT
MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Répondant :	
Titre :	
Courriel :	
Municipalité :	

Question 1 :

Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?

--

Question 2 :

Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?

--

Question 3 :

Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?

--

Autres suggestions ou commentaires :

--

Associations à consulter :

Nom :	
Personne contact :	
Coordonnées :	

Annexe 4 : Documents de consultation transmis aux organismes régionaux

Les organismes suivants ont été contactés : RAPPEL, CRE, OBVBM, COGESAF, OBV Yamaska

Par courriel

Madame / Monsieur
TITRE
ORGANISME
ADRESSE

Objet : Révision du plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog

Bonjour,

Le 18 février dernier, les maires de la MRC de Memphrémagog ont donné le coup d'envoi au processus de révision du plan d'action en environnement. La MRC de Memphrémagog a adopté son premier Plan d'action en environnement en 1995. Ayant comme objectif d'établir les priorités en matière d'intervention en environnement à partir des préoccupations de la société et des municipalités, le document a par la suite été révisé aux cinq ans. Adoptée en 2011, la dernière version du Plan venait à échéance en 2015. Le bilan des projets réalisés au cours des dernières années est disponible sur le site internet de la MRC, dans la section « centre de documentation ».

Les membres du comité consultatif en développement durable se sont réunis à plusieurs reprises au cours des derniers mois afin de réfléchir aux enjeux, thématiques et actions du prochain plan. Une version préliminaire a été préparée (voir pièces jointes).

Afin de bien cibler les interventions de la MRC au cours des prochaines années, nous souhaitons obtenir vos commentaires et suggestions. Nous vous invitons donc à prendre connaissance du document préliminaire et à répondre aux trois questions présentées dans le formulaire de réponse (voir pièces jointes) :

- Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations actuelles de votre organisme?
- Les actions proposées sont-elles complémentaires aux réalisations de votre organisme?

- Est-ce qu'il y a des actions pour lesquels votre organisme souhaiterait être identifié comme partenaire?

Nous vous invitons à nous retourner le formulaire **avant le 30 juin 2015**.

Nous vous remercions de votre intérêt,

Alexandra Roy
*Coordonnatrice de projets,
développement durable*



455, rue MacDonald, bureau 200
Magog (Québec) J1X 1M2
Tél. : (819) 843-9292, poste 332
Télec. : (819) 843-7295
Courriel : a.roy@mrcmemphremagog.com
Site : www.mrcmemphremagog.com



RÉVISION DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT
MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Répondant :	
Titre :	
Courriel :	
Organisme :	

Question 1 :

Selon vous, les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations actuelles de votre organisme?

--

Question 2 :

Les actions proposées sont-elles complémentaires aux réalisations de votre organisme?

--

Question 3 :

Y a-t-il des actions pour lesquels votre organisme souhaiterait être identifié comme partenaire?

--

Autres suggestions ou commentaires :

--


Annexe 5 : Sondage transmis aux associations de lac

Les associations suivantes ont été contactées :

- Association communautaire du lac Malaga Inc.
- Association communautaire pour la protection du lac Gilbert (ACPLG)
- Association des propriétaires du lac Webster
- Association des propriétaires riverains pour la protection du lac Peasley
- Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley (APELO)
- Association pour la protection du lac Orford (APELOR)
- Association des propriétaires du lac des Sittelles (APLS)
- Memphrémagog Conservation Inc. (MCI)
- Société de conservation du lac Lovering
- Bleu Massawippi
- Association pour la protection du lac Magog (APLM)
- Association des amis du lac Trousers (ALT)
- Association pour la protection du lac Stukely
- Association des propriétaires du lac Parker
- Association des résidents pour la protection de l'environnement du lac d'Argent (ARPELA)
- Association des propriétaires riverains du lac Bowker
- Association des riverains de la Chaîne de lacs
- Association des riverains du lac Fraser
- Association pour la protection du lac Brompton
- Association des riverains du lac à la Truite
- Les Amis du marais de la Rivière-aux-Cerises (LAMRAC)
- Corridor Appalachien
- Association de l'Étang Sugar Loaf (Potton)
- Association des propriétaires du bassin versant du lac Libby
- Association de conservation de la nature de Stukely-Sud
- Association des propriétaires du lac Nick

Révision du plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog

Alexandra Roy <a.roy@mrcmemphremagog.com>

 Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.

Envoyé : mar. 2015-06-16 15:42

À :

Bonjour,

Dans le cadre de la révision de son plan d'action en environnement, la MRC de Memphrémagog souhaite connaître les préoccupations des associations et organismes vouées à la protection de l'environnement œuvrant sur son territoire.

Vous êtes invités à répondre à un court sondage en ligne (13 questions) en cliquant sur le lien suivant :

<https://surveyplanet.com/557f0d9dabba3a6903bed258>

La date limite pour participer est le **5 juillet 2015!**

Adoptée en 2011, la dernière version du Plan venait à échéance en 2015. Le bilan des projets réalisés au cours des dernières années est disponible sur le site internet de la MRC, dans la section « centre de documentation » :

www.mrcmemphremagog.com/download/Plans-daction/Bilan_PAE_2011-2015.pdf

Merci et au plaisir,

Alexandra Roy
Coordonnatrice de projets,
développement durable



455, rue MacDonald, bureau 200
Magog (Québec) J1X 1M2
Tél. : (819) 843-9292, poste 332
Télec. : (819) 843-7295
Courriel : a.roy@mrcmemphremagog.com
Site : www.mrcmemphremagog.com

Liste des associations invitées à répondre au sondage en ligne :

Participation	
	<ul style="list-style-type: none"> • Association communautaire du lac Malaga Inc.
	<ul style="list-style-type: none"> • Association communautaire pour la protection du lac Gilbert (ACPLG)
X	<ul style="list-style-type: none"> • Association des propriétaires du lac Webster
	<ul style="list-style-type: none"> • Association des propriétaires riverains pour la protection du lac Peasley
	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley (APELO)
X	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour la protection du lac Orford (APELOR)
	<ul style="list-style-type: none"> • Association des propriétaires du lac des Sittelles (APLS)
	<ul style="list-style-type: none"> • Memphrémagog Conservation Inc. (MCI)
X	<ul style="list-style-type: none"> • Société de conservation du lac Lovering
	<ul style="list-style-type: none"> • Bleu Massawippi
X	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour la protection du lac Magog (APLM)
X	<ul style="list-style-type: none"> • Association des amis du lac Trousers (ALT)
X	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour la protection du lac Stukely
	<ul style="list-style-type: none"> • Association des propriétaires du lac Parker
	<ul style="list-style-type: none"> • Association des résidents pour la protection de l'environnement du lac d'Argent (ARPELA)
	<ul style="list-style-type: none"> • Association des propriétaires riverains du lac Bowker
	<ul style="list-style-type: none"> • Association des riverains de la Chaîne de lacs
	<ul style="list-style-type: none"> • Association des riverains du lac Fraser
	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour la protection du lac Brompton
	<ul style="list-style-type: none"> • Association des riverains du lac à la Truite
X	<ul style="list-style-type: none"> • Les Amis du marais de la Rivière-aux-Cerises (LAMRAC)
	<ul style="list-style-type: none"> • Corridor Appalachien
X	<ul style="list-style-type: none"> • Association de l'Étang Sugar Loaf (Potton)
	<ul style="list-style-type: none"> • Association des propriétaires du bassin versant du lac Libby
X	<ul style="list-style-type: none"> • Association de conservation de la nature de Stukely-Sud
X	<ul style="list-style-type: none"> • Association des propriétaires du lac Nick

Questions et réponses du sondage Survey Planet

Q1 Nom du répondant *

Q2 Municipalité *

Q3 Association *

Q4 Selon vous, quelle importance devrait accorder le plan d'action en environnement aux thématiques suivantes (5 correspond à la plus haute importance): *

1 2 3 4 5

- La protection de la qualité de l'eau
- La protection de la biodiversité et du patrimoine naturel
- La lutte aux changements climatiques
- L'efficacité énergétique
- La gestion des matières résiduelles

Q5 De quelle(s) façon(s) est-ce que la MRC pourrait mieux soutenir le travail de votre association? *

Q6 Quel moyen de communication souhaiteriez-vous que la MRC privilégie pour partager de l'information avec les associations : *

- Infolettre mensuelle
- Courriel (envoi de groupe)
- Séances d'information
- Aucun, car nous ne souhaitons pas avoir d'information de la part de la MRC

Q7 Sur quels sujets aimeriez-vous que la MRC développe des outils d'information: *

- Économie d'eau potable
- Installations septiques et gestion des eaux usées des résidences isolées
- Reboisement des bandes riveraines
- Érosion du sol
- Gestion des eaux de ruissellement
- Espèces exotiques envahissantes
- Cohabitation entre l'humain et les animaux sauvages en milieu habité (chevreuils, bernaches, canards, castors...)
- Alternatives aux pesticides
- Impacts de la navigation sur la qualité de l'eau des lacs
- Réduction des émissions de GES: Éco-conduite, covoiturage et stationnement incitatif
- Pollution lumineuse
- Efficacité énergétique et habitation

Q8 Quels sont, selon vous, les meilleurs moyens pour sensibiliser les citoyens de la MRC sur différentes thématiques environnementales? *

- Kiosque d'information dans les événements municipaux
- Dépliants d'information disponibles dans les hôtels de ville
- Articles dans les bulletins municipaux
- Articles dans le Reflet du Lac
- Infolettre mensuelle
- Conférences en soirée
- Déjeuners conférences

- Site internet de la MRC
- Sites internet municipaux
- Patrouille verte (porte-à-porte)

Q9 Avez-vous déjà rencontré les conseillers du kiosque d'information sur l'environnement dans un événement municipal? *

- Oui
- Non

Q10 Avez-vous déjà consulté le site internet de la MRC? *

- Oui
- Non

Q11 Êtes-vous abonné au bulletin électronique (infolettre) de la MRC? *

- Oui
- Non


Q12 Connaissez-vous la chronique ZOOM sur la MRC de Memphrémagog, présentée mensuellement dans le Reflet du Lac? *

- Oui, je la lis souvent
- Oui, mais ça ne m'intéresse pas alors je ne la lis pas
- Non, jamais vu

Q13 Connaissez-vous le Répertoire des produits agroalimentaires locaux (disponible sur le site internet de la MRC)? *

- Oui, je l'ai consulté plusieurs fois
- Oui, je l'ai consulté une ou deux fois
- Non

Annexe 6 : Question Vox Pop



LA QUESTION VOX POP

Selon vous, quelle devrait être la principale priorité du plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog : la protection de la qualité de l'eau, la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel, la lutte aux changements climatiques, l'efficacité énergétique ou la gestion des matières résiduelles?

Écrivez ici votre réponse

Écrivez votre courriel

Écrivez votre municipalité

Répondre à la question >

Extrait du ZOOM publié dans le Reflet du Lac, 25 juin 2015 :



ZOOM sur la MRC de Memphrémagog
www.mrcmemphremagog.com

Memphrémagog MRC

SUR LE WEB
Visitez le www.mrcmemphremagog.com et abonnez-vous à notre infolettre pour en apprendre davantage sur différents sujets.

L'ENVIRONNEMENT

Vous voulez contribuer à la démarche de révision du Plan d'action en environnement de la MRC?

Rendez-vous au www.mrcmemphremagog.com et répondez à la question Vox pop au bas de la page d'accueil, qui va comme suit : « Selon vous, quelle devrait être la principale priorité du plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog : la protection de la qualité de l'eau, la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel, la lutte aux changements climatiques, l'efficacité énergétique ou la gestion des matières résiduelles? » **Faites-nous part de votre opinion!**

L'ABC DU BAC

Annexe 7 : Bilan de la consultation publique

CONSULTATION DES MUNICIPALITÉS

Le tableau suivant présente les commentaires transmis par les municipalités.

Municipalité	Répondant	Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?	Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?	Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?	Autres suggestions ou commentaires
Austin	Josiane Pouliot, coordonnatrice et inspectrice en environnement	Oui, mais il y a des actions que nous vous proposons d'ajouter (voir question 3).	Oui	Oui. Nous aimerions ajouter les éléments suivants : Enjeu 1, ajouter : <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des modes de développement domiciliaires respectant la capacité de charge des écosystèmes (ex. en grappe) Enjeu 2, ajouter : <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des stratégies de gestion et de surveillance des installations septiques • Offrir plus d'endroits pour la vidange des bateaux + campagne de sensibilisation à cet effet (réservoir d'eau potable) • Élaborer une démarche de suivi de la qualité de l'eau pour les associations de lac afin d'aider à percevoir des résultats concrets et faciliter les mesures de suivi et d'amélioration de la qualité de l'eau (méthodologie unifiée) • Offrir des subventions pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie Enjeu 3, ajouter : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population sur l'interdiction d'utiliser des pesticides et sur les impacts de ceux-ci (ex. perte de biodiversité, qualité de l'eau, santé, etc.) Enjeu 4, ajouter : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population à la lutte contre la marche au ralenti des véhicules à moteur 	

Municipalité	Répondant	Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?	Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?	Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?	Autres suggestions ou commentaires
				<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation de borne de recharge de véhicules électriques et en faire la promotion • Promouvoir les stationnements incitatifs pour favoriser le covoiturage 	
Canton de Stanstead	Christian Laporte, conseiller municipal	En général oui.	Oui	Pour l'action : Rencontre annuelle avec MDDELCC et MAPAQ, il serait bien intéressant que ces 2 entités soient invitées à venir nous rencontrer et discuter, sous forme de conférence et période d'échange de leur rôle en matière de protection de l'environnement et de développement durable, sur leur mandat, sur leurs priorités et ce devant, en plus des gens de votre comité, les membres des conseils municipaux intéressés à entendre les représentants de notre gouvernement défendre leurs actions et (inactions) sur les dossiers qui nous touchent collectivement.	J'ai un commentaire sur la question de l'harmonisation de la réglementation des municipalités riveraines du lac Memphrémagog. Je comprends que cela ne relève pas uniquement de votre comité, mais j'entends parler du souhait d'harmoniser nos règlements pour une certaine homogénéité, mais chaque année il semble y avoir des distorsions qui causent des irritants. J'aimerais, également, que l'on regarde la possibilité de modéliser les tarifs en fonction du type d'embarcation.
Canton de Stanstead	Janet Cooper, conseillère municipale	oui	oui	oui	
Ogden	Michael Suddlow, maire, et Paul Carignan, inspecteur	En général la plupart sont source de préoccupation pour cette municipalité rurale qui n'a pas de septique ni d'aqueduc municipal.	Nous questionnons la nécessité de soutien technique et expertise professionnelle et les coûts futurs.	Cela nous a donné beaucoup à en penser, mais ce ne sont pas des exigences évidentes en ce moment.	L'utilisation d'expertise et le coût de ces professionnels sont une préoccupation.
Potton	Alexandra Leclerc, responsable de l'hygiène du milieu et de l'inspection en environnement.	oui	oui	oui	Nous trouvons en effet que le projet de plan d'action couvre bien l'ensemble des thématiques environnementales pour lesquelles les municipalités sont concernées et requièrent un appui de la MRC.

Municipalité	Répondant	Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?	Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?	Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?	Autres suggestions ou commentaires
Ste-Catherine-de-Hatley	Serge Caron, directeur général	oui	oui	Les actions proposées nous paraissent accompagnatrices ou complémentaires à celles qui se rattachent aux responsabilités municipales. Nous notons, compte tenu des divers secteurs de la MRC que certaines sont spécifiques à certains territoires et ne concernent pas l'ensemble.	Il est bien que les actions se réalisent en partenariat. Une coordination de la MRC favorise aussi une plus grande uniformité dans les actions. Il est toutefois important de prioriser les aspects pratiques.
Canton de Hatley	Jacques Bogenez, conseiller municipal et président du CCE	En fait la question #1 et la question #3 se ressemblent donc je vais répondre seulement à la question #3... Mais tout ce qui est fait pour l'environnement est respectable, que cela nous touche de près ou de loin, donc on ne peut qu'être d'accord avec toutes vos thématiques...	Oui, je souhaite qu'il y ait de plus en plus une réglementation « uniforme » comme celle qui vient d'être passée pour les nuisances, afin que les citoyens aient un seul message fort et constant, peu importe leurs municipalités.	Je suis entièrement d'accord avec 1.1.3, mais comme on n'a pas d'écoles, j'aimerais que l'on trouve d'autres pistes pour vraiment sensibiliser la population et la rejoindre... nous on a un site web, un journal et je suis sûr que l'on rejoint à peine le 1/2 de notre population, je trouve l'idée de sensibiliser les parents par les enfants nettement plus efficace... Par ailleurs j'aimerais que l'on mette beaucoup plus l'accent sur notre collaboration avec Ressourcerie des Frontières de Coaticook, c'est un organisme essentiel et une ÉNORME publicité devrait lui être faite pour cesser les ramassages (pollution et \$\$) de toutes ces matières recyclables, réparables et revendables et ainsi éviter de les mettre à l'enfouissement (pollution et \$\$\$)	
Magog	Élyse Ménard, Coordinatrice, Division environnement	Oui, la Ville propose cependant qu'un soutien soit apporté aux municipalités pour intégrer un service aux citoyens et de bonnes pratiques internes pour la gestion des EEE (réf. 3.2.3).	Oui, la concertation avec les municipalités et l'utilisation des données, études, outils déjà disponibles auprès des municipalités doit continuer d'être priorisé dans l'approche de la MRC.	Oui	

Municipalité	Répondant	Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?	Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?	Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?	Autres suggestions ou commentaires
Eastman	Caroline Rioux, directrice générale				<p>Action 1.4.2: il y aurait lieu de faire, si ce n'est déjà fait, un dépliant que l'on pourrait transmettre aux citoyens branchés sur le réseau, qui expliquerait les coûts de production d'eau potable, les coûts de traitement de l'eau potable et les coûts de traitements des eaux usées en relation avec le nombre de litres afin de démontrer la nécessité de cesser le gaspillage et d'augmenter une meilleure utilisation de l'eau</p> <p>Action 1.5.3: devrait être mise de l'avant plus tôt qu'en 2018</p> <p>Action 3.1.1: favoriser acquisition de connaissance des milieux humides de moins de 4 ha, car ce n'est pas simplement dans la grandeur que l'on retrouve la qualité écologique</p> <p>Action 3.1.3: y a-t-il dans le plan de match l'intégration de cet inventaire au schéma d'aménagement? Il me semble que cette acquisition de connaissance ne doit pas s'arrêter à une simple sensibilisation.</p> <p>Action 3.2.2: La municipalité d'Eastman être le premier projet pilote. Nous avons interpellé aussi l'Agence de la santé en ce qui a trait à la berce puisqu'elle provient des cas de brûlure. Nous pensons que l'Agence devrait développer un programme de sensibilisation similaire à celui de l'herbe à poux. La MRC devrait s'impliquer pour que l'Agence se sente interpellée concrètement.</p> <p>Action 5.1.1: incorporer des outils de sensibilisation à la pollution lumineuse.</p>

Municipalité	Répondant	Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?	Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?	Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?	Autres suggestions ou commentaires
Orford	Danielle Gilbert, directrice générale, et Cindy Bernier, coordonnatrice à l'environnement	<p>Au niveau de l'enjeu 1, nous observons que les municipalités de la MRC sont fréquemment appelées à défendre leur niveau d'intervention en environnement par rapport à d'autres régions. Nous devons alors individuellement justifier notre travail. Il serait intéressant que le PAE prévoie une action dressant un état des interventions municipales en matière d'environnement dans la MRC et d'en apprécier l'effort par rapport à d'autres régions.</p> <p>En matière de protection de la qualité de l'eau, le thème de l'eau souterraine ne constitue pas un enjeu à prioriser. L'érosion du sol constitue un thème qui devrait être renforcé dans le prochain plan. À ce chapitre, le thème 4.3 sur la gestion des eaux de pluie et de ruissellement devrait être regroupé avec celui de l'érosion des sols pour constituer un enjeu à part entière. L'enjeu 3 relié à la protection de la biodiversité et patrimoine naturel se voit attribuer des thèmes et actions qui devraient se positionner dans d'autres enjeux. C'est le cas notamment de l'action 3.1.4. et la série 3.4.1., 3.4.2, 3.4.3.</p> <p>Dans la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel, le thème de la forêt devrait être créé et traité. L'état</p>	<p>Les champs d'expertise de la MRC se traduisent par le suivi des orientations et priorités d'aménagement et de développement du territoire. La qualité des eaux de surface, la gestion des matières résiduelles y répondent bien. En matière de biodiversité, les actions référant à des territoires spécifiques à l'initiative d'une ou quelques municipalités ne devraient pas constituer une action dominante du plan, sauf si la MRC agit comme coordonnateur et en suivi. Si c'est le cas, il y a différents plans d'interventions ou de conservation associés à d'autres secteurs qui devraient s'ajouter : par exemple le bassin du lac Brompton, la rivière aux Herbages dans la partie Orford.</p> <p>Une mise en garde est faite sur la réalisation de plans de conservation touchant les terres privées et les impacts financiers de tels plans pour les municipalités (valeur des propriétés, contraintes supplémentaires à l'utilisation du bien privé, etc.). Orford compte déjà sur de vastes portions de son territoire consacrées à un parc, à des fiducies et réserves écologiques privées.</p>		<p>Les actions relatives à l'érosion des sols et de gestion des eaux de ruissellement devraient être bonifiées afin de développer une approche réglementaire et des outils de sensibilisation plutôt que d'offrir du soutien.</p> <p>Nous remarquons que le suivi de la qualité d'eau des plans d'eau est éparpillé et qu'au fil du temps, il n'y a pas d'instances associées aux municipalités qui réunit et suit l'évolution de la qualité des plans d'eau et leurs tributaires, sauf sur demande spécifique. La MRC pourrait jouer un rôle plus important de recensement des données et de suivi de celles-ci, travail qui fut fait avec succès pour le lac Memphrémagog.</p> <p>Selon les commentaires indiqués plus haut.</p> <p>Lorsque la MRC participe à développer des outils d'information ou de sensibilisation répondant à des problématiques énoncées par certaines municipalités, il serait intéressant que toutes les municipalités en soient avisées en amont, de manière à maximiser l'utilisation des outils ainsi développés (exemple récent des wakeboards où la MRC a développé un dépliant pour les lacs Massawippi et Memphrémagog que nous aussi avons à réaliser pour les plans d'eau dans Orford).</p>

Municipalité	Répondant	Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?	Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?	Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?	Autres suggestions ou commentaires
		<p>du couvert forestier, le cadre d'intervention forestier, la protection des arbres en secteur de développement, devraient faire l'objet d'un bilan et d'une évaluation. Il en est de même des milieux humides et de la protection de ceux-ci.</p> <p>La thématique 4.1 devrait être retirée du plan compte tenu des efforts à déployer sur les autres enjeux.</p>			
Hatley	André Martel, directeur général	Les 6 enjeux et 16 thématiques correspondent aux préoccupations de la municipalité. Bien que l'éventail couvert soit plutôt large et passablement prenant pour la municipalité ce sont tous des thèmes dont la municipalité doit s'occuper.	En ce qui concerne les actions identifiées pour une petite municipalité comme la nôtre bien que certains points soient de notre compétence cela ne signifie pas que nous ayons la compétence pour nous en occuper !!! Heureusement la M.R.C. est là sans quoi le plan d'action serait de beaucoup diminuer.	Les actions proposées répondent à nos besoins surtout celles où la MRC nous offre de l'expertise et du soutien.	Nous sommes à mettre en place à la municipalité un comité consultatif en environnement. Ce comité devra être mis à contribution afin de nous aider à atteindre nos objectifs.
Ville de Stanstead	Patrick Crête-Lapointe, Inspecteur en bâtiment et en environnement	oui	oui	oui	Il y a de belles propositions et d'autres qui seront un peu plus complexe à mettre en œuvre, le Développement durable et l'environnement ça demande un changement de mentalité et ce n'est pas toujours perçu comme un développement mais à long terme c'est le meilleur moyen de minimiser les impacts que nous avons sur notre environnement.

Municipalité	Répondant	Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?	Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?	Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?	Autres suggestions ou commentaires
Ayer's Cliff	CCE			<p>Point 1.1.1 Cette rencontre pourrait permettre de discuter de tous les points du plan d'action en plus des 4 points mentionnés (tout au moins en faire un survol).</p> <p>Point 1.1.3 Peut-il aussi être question de collaboration avec les associations de protection comme Bleu Massawippi et/ou les parcs régionaux?</p> <p>Point 1.2.1 Va-t-on aussi passer à l'action ou seulement colliger de l'information pendant les 5 prochaines années? Il n'est plus fait mention de soutien technique comme cela était offert dans la version 2011-2015.</p> <p>Point 1.4.1 Au sujet du Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection, pourrait-on aussi proposer des suivis du règlement dans les différentes municipalités de manière à mesurer les avancées?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il un lien à établir entre le CCE de la MRC et ceux des municipalités (rencontre ou colloque annuel)? • Fait-il partie des pouvoirs de la MRC de faire un suivi des cas d'urgences environnementales (plaintes au ministère de l'environnement et suivi des dossiers)? Si oui, est-ce que ça pourrait faire partie du plan d'action? • Existe-t-il une politique de protection des paysages, comme par exemple la protection des sommets, aires protégées, les corridors, les terres laissées en friche, antennes, tunnels d'arbres...? • Pourquoi avoir retiré les objectifs Agriculture et Carrières et sablières du plan d'action alors qu'ils étaient du plan précédent (2011-2015)?

Municipalité	Répondant	Les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations de votre municipalité?	Considérez-vous que les actions proposées respectent les compétences municipales et les champs d'expertise de la MRC?	Les actions proposées répondent-elles à vos besoins et sont-elles complémentaires aux réalisations municipales?	Autres suggestions ou commentaires
				<p>Point 1.5.1 ...en collaboration avec les Associations de Lacs qui on déjà un programme en ce sens</p> <p>Point 3.2.1 ...et assurer le maintien de la patrouille nautique...</p> <p>Point 3.4.2 Le support ne devrait pas seulement se limiter aux plans de conservation en développement mais aussi à ceux existants comme ceux de Magog et Massawippi. Soutien à la mise en place pour les lacs Memphrémagog, Magog, Lovering mais aussi soutien à l'organisation déjà en place au Massawippi (parc régional).</p>	

CONSULTATION DES ORGANISMES RÉGIONAUX VOUÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le tableau suivant présente les commentaires transmis par les organismes participants.

Organisme	Répondant	Selon vous, les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations actuelles de votre organisme?	Les actions proposées sont-elles complémentaires aux réalisations de votre organisme?	Y a-t-il des actions pour lesquels votre organisme souhaiterait être identifié comme partenaire?	Autres suggestions ou commentaires :
OBVBM	Johanne Bérubé, directrice générale	<p>Plusieurs enjeux de votre plan d'action correspondent aux priorités et orientations de notre Plan d'action concerté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection de la qualité de l'environnement - Protection de la qualité de l'eau - Protection de la biodiversité et patrimoine naturel - Lutte aux changements climatiques <p>Suggestion :</p> <p>Enjeu 2</p> <p>1- J'ajouterais la protection de la santé publique dans les thématiques de votre enjeu 2 compte tenu de la nouvelle procédure de gestion des épisodes de cyanobactéries du MDDELCC – voir documents en pièces jointes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information aux citoyens sur les risques pour la santé lors des contacts directs et indirects avec les plans d'eau affectés par les cyanobactéries - Responsabilité des municipalités riveraines d'assurer la sécurité de leurs citoyens - Assurer du suivi des concentrations en coliformes fécaux dans les plans d'eau à vocation récréative et sensibiliser la population aux 	<p>Les actions proposées dans votre plan d'action permettront d'atteindre les objectifs de notre plan d'action concerté à plusieurs égards.</p>	<p>1.1.6 Développer et diffuser des outils de sensibilisation, information et éducation des citoyens, notamment sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'eau potable • Prévention et contrôle des espèces envahissantes • Gestion des eaux de ruissellement <p>2.3 Partager la méthodologie de suivi de la qualité de l'eau avec les associations de lac et organismes de bassin afin d'harmoniser le suivi.</p> <p>3.2.3 Proposer un projet de règlement municipal visant la prévention des espèces envahissantes.</p> <p>4.3.1 Accompagner les municipalités dans la mise en place de mesures de gestion des eaux de ruissellement</p>	<p>Ce serait bien d'avoir une mise à jour de l'état des bandes riveraines – respect de la réglementation de la MRC de même que sur la conformité des installations de traitement des eaux usées sur le territoire de la MRC.</p> <p>Sur le plan de la protection des écosystèmes, l'OBVBM a réalisé au mois de mars dernier un Portrait et stratégie de protection des espèces à statut pour les bassins versants de la rivière aux Brochets et la rivière de la Roche. Ce portrait fait suite aux inventaires que nous avons réalisés depuis 2006 dans ces secteurs.</p> <p>Toutes les municipalités concernées ainsi que les 2 MRC ont reçu le Portrait qui comporte pour chaque municipalité des recommandations pour la protection des milieux naturels, milieux humides, et habitats des espèces qui se retrouvent sur leur territoire.</p> <p>Si cela vous intéresse, je vous ferai parvenir un exemplaire de ce rapport.</p>

Organisme	Répondant	Selon vous, les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations actuelles de votre organisme?	Les actions proposées sont-elles complémentaires aux réalisations de votre organisme?	Y a-t-il des actions pour lesquels votre organisme souhaiterait être identifié comme partenaire?	Autres suggestions ou commentaires :
		<p>risques associés aux coliformes fécaux (notamment suite à des épisodes de pluie) et à la signification des cotes d'Environnement-Plage.</p> <p>En ce qui concerne l'action 2.1.1</p> <p>2.1.1 Collaborer aux projets d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine.</p> <p>J'ajouterais, la diffusion des données des projets d'acquisitions des connaissances aux municipalités.</p>			
RAPPEL	Jean-François Martel, directeur général par intérim	<p>Oui, notre coopérative de solidarité en protection de l'eau est soucieuse de la protection de l'environnement des lacs et plusieurs éléments énoncés dans les plans correspondent à nos préoccupations actuelles (gestion écologique des fossés, gestions des eaux de ruissellement, etc.). Les enjeux de protection de la qualité de l'environnement et, plus spécifiquement, de la qualité de l'eau cadrent donc parfaitement dans notre mission.</p>	<p>Oui, particulièrement celles qui touchent la qualité de l'eau des lacs et des tributaires.</p>	<p>Les champs d'action dans lesquels le RAPPEL souhaite être reconnu comme partenaire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -qualité de l'eau des lacs et des eaux de surfaces -contrôle de l'érosion -gestion écologique des fossés -gestion des eaux de ruissellement -modes de développement domiciliaires respectant la capacité de charge des écosystèmes -prévention et contrôle des espèces envahissantes -coordination d'activités de sensibilisation -coordination d'activités de reboisement des bandes riveraines <p>Plus spécifiquement, mentionnons par exemple les actions suivantes :</p> <p>1.1.4 - Par exemple, le RAPPEL anime des ateliers sur les 3RV dans les écoles primaires et secondaires de Sherbrooke.</p> <p>1.1.5 - Le RAPPEL a une solide expertise au niveau des formations sur le contrôle de l'érosion, la gestion</p>	

Organisme	Répondant	Selon vous, les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations actuelles de votre organisme?	Les actions proposées sont-elles complémentaires aux réalisations de votre organisme?	Y a-t-il des actions pour lesquels votre organisme souhaiterait être identifié comme partenaire?	Autres suggestions ou commentaires :
				<p>écologique des fossés et des eaux de ruissellement.</p> <p>1.1.6 - Notamment sur la conception d'un guide vulgarisé sur la gestion des eaux de ruissellement.</p> <p>2.2.1 - Expertise au niveau du suivi et de l'interprétation des données de suivi de la qualité de l'eau</p> <p>2.2.2 - Expertise dans le diagnostic de bassin versant et la conception de plan d'action</p> <p>2.2.3 - Au cours des prochains mois, le RAPPEL travaillera en collaboration avec le regroupement des lacs d'Austin afin d'instaurer un protocole uniforme de suivi de la qualité de l'eau unifié pour ces associations. Nous avons déjà convenu de nous baser sur votre protocole d'échantillonnage.</p>	
OBV Yamaska	Alex Martin, directeur général par intérim	<p>Oui, les enjeux proposés répondent aux préoccupations de notre organisme, notamment les enjeux :</p> <p>1 – Protection de la qualité de l'environnement</p> <p>2 – Protection de la qualité de l'eau</p> <p>3 – Protection de la biodiversité et du patrimoine naturel</p> <p>4 – Lutte aux changements climatiques</p>	<p>Plusieurs actions sont tout à fait complémentaires aux réalisations de notre organisme. Notamment les actions :</p> <p>1.1.5; 1.1.6; toutes les actions de la section 2; 3.1.1; 3.1.2; 3.1.2; 3.1.3; 3.2.3; 3.3.1 et 4.3.1. Ces actions correspondent à des actions du PDE de la Yamaska.</p>	<p>Action 1.1.5, l'OBV Yamaska souhaiterait alimenter, participer à des rencontres sur ces sujets ou offrir une partie de formation sur ces sujets. Les organismes de bassin versant peuvent être des acteurs importants dans la mise en œuvre du RPEP.</p> <p>Action 1.1.6, l'OBV Yamaska peut avoir accès à une certaine quantité d'outils de sensibilisation.</p> <p>Action 2.2.1 et 2.2.2 – L'OBV Yamaska a réalisé plusieurs campagnes d'échantillonnages sur son territoire et possède dorénavant une grande expertise dans ce domaine. Donc, notre organisme offre ses services pour accompagner les municipalités dans l'élaboration d'une campagne</p>	<p>Action 2.1.1 – Les travaux terrains et la rédaction du rapport pour le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) en Montérégie Est sont terminés. Le projet en est maintenant à la phase du partage des données. Il est important de collaborer aux efforts du Réseau québécois sur les eaux souterraines pour le transfert et l'utilisation des données. Les MRC doivent aussi partager l'information obtenue auprès de ses municipalités.</p> <p>Action 2.2.6 – Évidemment, nous sommes tout à fait en accord avec cette action! D'ailleurs, notre PDE est en processus</p>

Organisme	Répondant	Selon vous, les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations actuelles de votre organisme?	Les actions proposées sont-elles complémentaires aux réalisations de votre organisme?	Y a-t-il des actions pour lesquels votre organisme souhaiterait être identifié comme partenaire?	Autres suggestions ou commentaires :
				<p>d'échantillonnage.</p> <p>Action 2.2.3 – Les organismes de bassin versant sont indiqués dans la colonne Action, mais ne sont pas inscrits dans la colonne Partenaires</p> <p>Action 3.1.1 et 3.1.2 – La protection des milieux humides s'avère un aspect important du PDE de la Yamaska. L'OBV Yamaska est apte à collaborer aux inventaires de milieux humides, à contribuer à l'élaboration de stratégie d'intervention ou de plan de gestion/conservation des milieux humides.</p> <p>Action 3.2.3 – Initiative fort intéressante à laquelle l'OBV Yamaska aimerait collaborer soit à l'étape d'élaboration, soit à l'étape de diffusion de l'information.</p> <p>Action 4.3.1 – Le REGES est en effet un document fort pertinent pour la gestion des eaux de ruissellement. La MRC Brome-Missisquoi étant située en partie à l'intérieur du bassin versant de la Yamaska, notre organisme possède une bonne connaissance de ce règlement. Nous pouvons jouer un rôle dans la diffusion d'information à ce sujet.</p>	<p>d'approbation gouvernementale, nous vous le ferons connaître dès qu'il sera approuvé. Nous entamerons alors un processus d'approbation locale du PDE auprès des MRC et des municipalités concernées.</p> <p>Le ruisseau Quilliams se source dans la municipalité de Stukely-Sud. Ce cours d'eau est un tributaire du lac Brome, tête du bassin versant de la Yamaska. L'organisme Renaissance Lac Brome est très actif sur ce tributaire. Au même titre que les actions 3.1.4 et 3.1.5 qui visent des sous-bassins précis, une collaboration pourrait cibler les efforts pour le ruisseau Quilliams.</p> <p>Action 4.3.1 – Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre de mesures de gestion des eaux de ruissellement. En effet, l'accompagnement est une étape essentielle dans ce domaine. Le PDE de la Yamaska propose que l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement s'accomplisse par les schémas d'aménagement et les règlements d'urbanisme. Voici le libellé du PDE : Intégrer des mesures de gestion durable des eaux pluviales aux schémas d'aménagements et aux règlements d'urbanisme</p> <p>Un portrait de l'état des bandes</p>

Organisme	Répondant	Selon vous, les enjeux et thématiques retenues correspondent-ils aux préoccupations actuelles de votre organisme?	Les actions proposées sont-elles complémentaires aux réalisations de votre organisme?	Y a-t-il des actions pour lesquels votre organisme souhaiterait être identifié comme partenaire?	Autres suggestions ou commentaires :
					riveraines ou une mise à jour de l'état des bandes riveraines pourraient être intéressants. L'OBV Yamaska pourrait être partenaire de cette action.

CONSULTATION DES ASSOCIATIONS DE LAC

Le sondage transmis aux associations de lac contenait 13 questions. Au total, 20 personnes représentant 13 associations, ont répondu au sondage. Voici les commentaires recueillis.

Q1 Nom du répondant

Réponses diverses

Q2 Municipalité

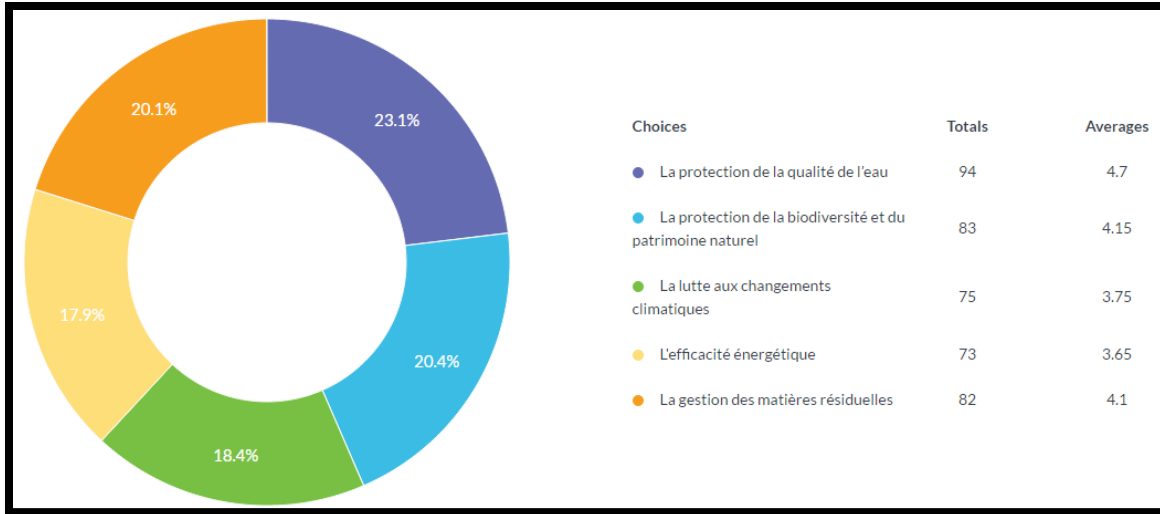
Austin :	1 répondant
Bolton-Est :	2 répondants
Canton de Stanstead :	3 répondants
Eastman :	4 répondants
Magog :	3 répondants
Potton :	1 répondant
Sainte-Catherine de Hatley :	3 répondants
Sherbrooke	1 répondant
Stukely-Sud	2 répondants

Q3 Associations

- Association des propriétaires du lac Webster
- Association pour la protection du lac Orford (APELOR)
- Société de conservation du lac Lovering
- Association pour la protection du lac Magog (APLM)
- Association des amis du lac Trousers (ALT)
- Association pour la protection du lac Stukely
- Les Amis du marais de la Rivière-aux-Cerises (LAMRAC)
- Association de l'Étang Sugar Loaf (Potton)
- Association de conservation de la nature de Stukely-Sud
- Association des propriétaires du lac Nick
- Corridor appalachien (ACA)
- Memphrémagog Conservation (MCI)
- Association pour la protection du lac Parker

Q4 Selon vous, quelle importance devrait accorder le plan d'action en environnement aux thématiques suivantes (échelle de 1 à 5, où 5 correspond à la plus haute importance):

- | | |
|---|-----------|
| • La protection de la qualité de l'eau : | 94 points |
| • La protection de la biodiversité et du patrimoine naturel : | 83 points |
| • La gestion des matières résiduelles : | 82 points |
| • La lutte aux changements climatiques : | 75 points |
| • L'efficacité énergétique : | 73 points |



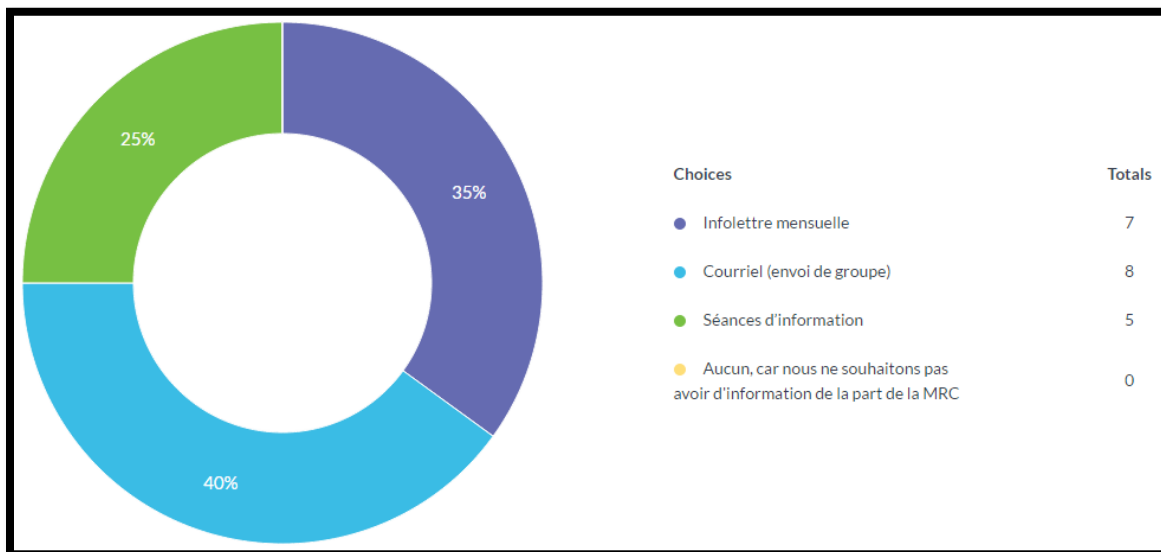
Q5 De quelle(s) façon(s) la MRC pourrait-elle mieux soutenir le travail de votre association?

Association de conservation de la nature de Stukely-Sud	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Schéma doit supporter la conservation - biodiversité (zonage, lotissement...) et le dév. durable.
Association de l'Étang Sugar Loaf	<ul style="list-style-type: none"> ● Donner des moyens de convaincre les autorités municipales
Association des amis du lac Trousters	<ul style="list-style-type: none"> ● Outils de travail bassin versant - sous bassin versant - Interventions à la cause des problèmes
Association des propriétaires du lac Nick	<ul style="list-style-type: none"> ● Rencontres d'information
Association des propriétaires du lac Webster	<ul style="list-style-type: none"> ● Une étude sur le ralentissement de l'eutrophisation
Association pour la protection du lac Magog (APLM)	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui en prenant connaissance des problèmes et en travaillant aux solutions.
Association pour la protection du lac Magog (APLM)	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en commun des ressources, services partagés afin d'en réduire les coûts, aide technique.
Association pour la protection du lac Magog (APLM)	<ul style="list-style-type: none"> ● Freiner la dégradation irréversible de nos lacs par les rejets excessifs des stations d'épuration.
Association pour la protection du lac Magog (APLM)	<ul style="list-style-type: none"> ● En favorisant le partenariat des 3 municipalités riveraines
Association pour la protection du lac Orford	<ul style="list-style-type: none"> ● OUI, par la reconnaissance du statut de réservoir d'eau potable du lac Orford, notre priorité.
Association pour la protection du lac Parker	<ul style="list-style-type: none"> ● SVP plus d'aide financière pour "Réhab du bassin versant du Lac Parker" appuyé par la MRC, merci!
Association pour la protection du lac Stukely	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui financier, logistique, politique, aux initiatives locales visant la protection des lacs.
CCE Stukely-Sud	<ul style="list-style-type: none"> ● En misant davantage sur le recyclage pour diminuer l'enfouissement (nappe d'eau souterraine)
Corridor appalachien (ACA)	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire de la protection de l'environnement/biodiversité/connectivité une priorité (avec fonds dédié)

LAMRAC	<ul style="list-style-type: none"> Financement, création de comités sur les problématiques régionales (sp envahissantes), nous consulter
Memphrémagog Conservation (MCI)	<ul style="list-style-type: none"> Services-conseils pour projet, lien d'échanges avec autres associations et porte-parole aux gvts
Société de conservation du lac Lovering	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à améliorer la réglementation pour la protection du lac, l'encadrement du développement
Société de conservation du lac Lovering	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion et partage de l'information, ce qui va bien et ce qui est à améliorer et à prioriser.
Société de conservation du lac Lovering	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une information pertinente sur la caractérisation des différents affluents du lac Lovering.
Société de conservation du lac Lovering	<ul style="list-style-type: none"> Forcer les municipalités à agir promptement vis-à-vis les résidents délinquants...

Q6 Quel moyen de communication souhaiteriez-vous que la MRC privilégie pour partager de l'information avec les associations :

- Courriel (envoi de groupe) : 8 points
- Infolettre mensuelle : 7 points
- Séances d'information : 5 points
- Aucun, car nous ne souhaitons pas avoir d'information de la part de la MRC : 0 point



Q7 Sur quels sujets aimeriez-vous que la MRC développe des outils d'information: *

- Gestion des eaux de ruissellement : 15 points
- Installations septiques et gestion des eaux usées des résidences isolées : 12 points
- Espèces exotiques envahissantes : 12 points
- Impacts de la navigation sur la qualité de l'eau des lacs : 12 points
- Érosion du sol : 9 points
- Reboisement des bandes riveraines : 8 points
- Cohabitation entre l'humain et les animaux sauvages en milieu habité (chevreuils, bernaches, canards, castors...) : 8 points
- Alternatives aux pesticides : 7 points
- Pollution lumineuse : 7 points
- Efficacité énergétique et habitation : 5 points
- Économie d'eau potable : 3 points
- Réduction des émissions de GES: Éco-conduite, covoiturage et stationnement incitatif : 3 points

Q8 Quels sont, selon vous, les meilleurs moyens pour sensibiliser les citoyens de la MRC sur différentes thématiques environnementales? *

- Articles dans le Reflet du Lac : 14 points
- Site internet de la MRC : 12 points
- Articles dans les bulletins municipaux : 11 points
- Infolettre mensuelle : 11 points
- Dépliants d'information disponibles dans les hôtels de ville : 10 points
- Kiosque d'information dans les événements municipaux : 9 points
- Patrouille verte (porte-à-porte) : 9 points
- Sites internet municipaux : 8 points
- Conférences en soirée : 2 points
- Déjeuners-conférences : 2 points

Q9 Avez-vous déjà rencontré les conseillers du kiosque d'information sur l'environnement dans un événement municipal? *

- Oui : 25 % des répondants
- Non : 75 % des répondants

Q10 Avez-vous déjà consulté le site internet de la MRC? *

- Oui : 65 % des répondants
- Non : 35 % des répondants

Q11 Êtes-vous abonné au bulletin électronique (infolettre) de la MRC? *

- Oui : 10 % des répondants
- Non : 90 % des répondants

Q12 Connaissez-vous la chronique ZOOM sur la MRC de Memphrémagog, présentée mensuellement dans le Reflet du Lac? *

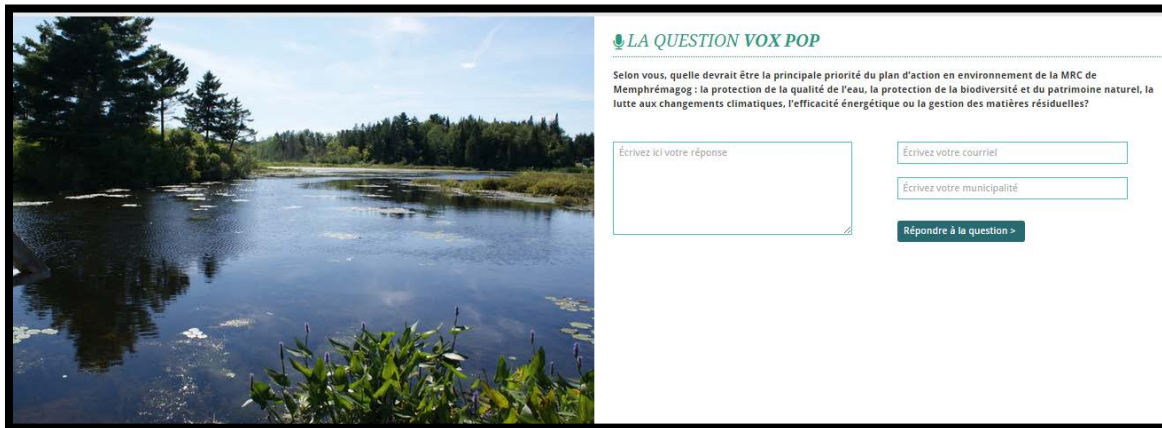
- Oui, je la lis souvent : 50 % des répondants
- Oui, mais ça ne m'intéresse pas alors je ne la lis pas : 0 % des répondants
- Non, jamais vu : 50 % des répondants

Q13 Connaissez-vous le Répertoire des produits agroalimentaires locaux (disponible sur le site internet de la MRC)? *

- Oui, je l'ai consulté plusieurs fois : 0% des répondants
- Oui, je l'ai consulté une ou deux fois : 20 % des répondants
- Non : 80 % des répondants

CONSULTATION DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à répondre à une question de type « vox pop », sur la page d'accueil du site internet de la MRC. La question a été affichée du 16 au 30 juillet 2015 :



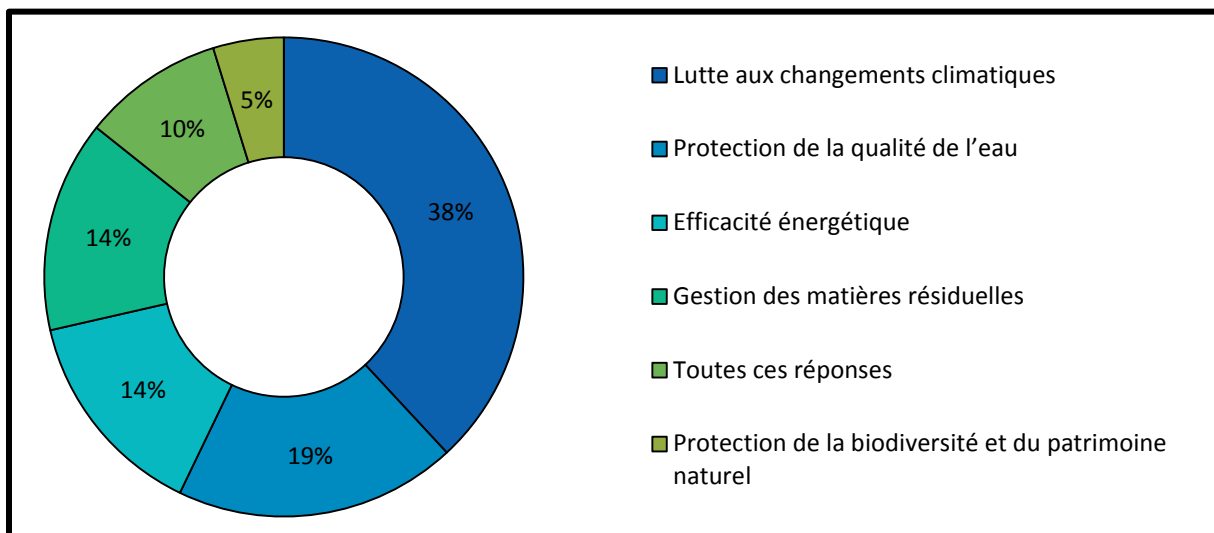
L'invitation a été lancée par le biais de la page ZOOM publiée dans le Reflet du Lac, 25 juin 2015 :



Au total, 19 citoyens ont répondu à la question (certains ont donné plusieurs choix). Le tableau suivant présente les résultats obtenus.

Thème	Nombre de répondants
Lutte aux changements climatiques	8
Protection de la qualité de l'eau	4
Efficacité énergétique	3
Gestion des matières résiduelles	3
Toutes ces réponses ¹	2
Protection de la biodiversité et du patrimoine naturel	1

¹ Deux répondants ont mentionné l'interrelation entre tous les enjeux et l'importance d'agir de façon intégrée.



Les commentaires suivants ont aussi été reçus :

« Change doesn't happen overnight. Public, affordable transit is one of those steps that is easy to achieve and would address most of the concerns in one way or the other (pollution, biodiversity and climate as well as management of energy) »

Anonyme, Magog

« La lutte aux changements climatiques par un meilleur transport collectif avec un service de taxibus avec voitures électriques »

Yvon Bélanger, Eastman

« Les actions en amont que cela demande contribueront à la fois à protéger la biodiversité et le patrimoine naturel »

Lisette Maillé, Austin

« L'efficacité énergétique par l'implantation d'un service de taxibus (et pourquoi pas des taxis électriques) dans les municipalités de Magog, Orford et Eastman dans un premier temps. Cette action permettrait de réduire l'utilisation abusive de l'auto solo. »

Lucie McNeil, Magog

« L'efficacité énergétique par l'implantation d'un service de taxibus (pourquoi pas des taxis électriques) dans les municipalités de Magog, Orford et Eastman dans un premier temps. Cette action permettrait de réduire l'utilisation de l'auto solo. »

Michèle Desrochers, Eastman

« Toutes ces réponses sont bonnes et interdépendantes, mais je pense que les citoyens qui apportent de la ville leurs mauvaises habitudes de disposition des matières résiduelles devraient être mis à l'amende plutôt que d'augmenter sans cesse les taxes de ceux qui produisent de moins en moins de déchets. »

France Paré, Bolton-Est

« Qui comprend l'environnement comprend l'interrelation entre ces enjeux. On ne peut choisir l'un ou l'autre, on doit agir de façon à intégrer un ensemble d'actions. Cependant il s'agit de choisir des actions qui ont le plus d'impact et d'appliquer judicieusement et sans hésitation les règlements qui sont sous votre gouverne. »

Anonyme, Canton de Stanstead

« Selon moi, tous ces thèmes sont interreliés d'une manière ou d'une autre et en choisir seulement un, c'est faire fi du concept d'écosystème. La protection de la biodiversité et du patrimoine naturel comprend implicitement la protection de la qualité de l'eau, et vice versa. Pour protéger la qualité de l'eau, nous devons nécessairement respecter le concept de zone inondable et d'espace de liberté et cela implique nécessairement de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel de ces zones. Nous devons aussi avoir une bonne gestion des matières résiduelles afin d'éviter que les lixiviats des lieux d'enfouissement techniques contaminent les cours d'eau. Même chose pour la lutte aux changements climatiques: il faut nécessairement protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, encourager l'efficacité énergétique, ainsi que favoriser une bonne gestion des matières résiduelles puisque les rebuts domestiques contribuent aux changements climatiques. J'imagine que vous comprenez mon point. L'environnement, c'est un tout, il faut cesser de mettre cela dans des petites boîtes. Il faut travailler comme l'environnement et l'écosystème fonctionnent : en interrelation, en réseau. Cela ne répond aucunement à la question, mais bon, c'est mon avis! Il me semble qu'un plan d'action intégré en environnement, avec des actions toutes aussi prioritaires les unes que les autres, ce serait avant-gardiste et porteur de changement. »

Marie Beaupré, Magog